

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE DE LA CULTURE
ET DES COMMUNICATIONS



RAPPORT ANNUEL 2020-2021

MINISTÈRE DE LA CULTURE

ET DES COMMUNICATIONS

Photo de la page couverture :
Œuvre d'art Vent d'Ouest dominant, du sculpteur Claude Millette,
à la bibliothèque municipale de Chambly
© MCC, Élyse Boivin

Cette publication a été réalisée par
le ministère de la Culture et des Communications.

Une version accessible de ce document
est en ligne sur le site Québec.ca.

Dépôt légal – septembre 2021
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN : 2368-2590 (imprimé)
ISSN : 2368-2604 (PDF)

ISBN 978-2-550-90099-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-90100-6 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2021

Imprimé sur du Enviro100, papier contenant
100 % de fibres postconsommation



MESSAGE DE LA MINISTRE



Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

Je suis heureuse de vous transmettre le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de la Culture et des Communications. Il fait notamment état des principales réalisations du Ministère ainsi que des résultats obtenus en fonction de ses objectifs pour cet exercice.

Le présent document témoigne des efforts particuliers déployés par le Ministère pour la relance du milieu culturel dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Au cours de l'exercice 2020-2021, le Ministère a ainsi mis en œuvre les mesures du Plan de relance économique du milieu culturel, qui vise à stimuler la création artistique, à relancer la production de contenus culturels québécois et à permettre au milieu de s'adapter aux nouvelles façons d'aller à la rencontre du public.

Le rapport témoigne également du travail accompli par le Ministère en matière de patrimoine : de la production d'un plan d'action pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur le patrimoine culturel*, modifiée par le projet de loi n° 69.

Je souhaite que le présent compte rendu vous permette d'apprécier l'ensemble des réalisations du Ministère pour l'année 2020-2021, qui ont notamment contribué à la relance des secteurs de la culture et des communications, et ce, au bénéfice de la population québécoise.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre de la Culture et des Communications,

Nathalie Roy

Québec, septembre 2021

MESSAGE DE LA SOUS-MINISTRE



Madame Nathalie Roy

Ministre de la Culture et des Communications
Québec

Madame la Ministre,

C'est avec plaisir que je vous sou mets le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de la Culture et des Communications pour l'exercice financier ayant pris fin le 31 mars 2021.

Le Rapport met en lumière les mesures et les efforts déployés par le Ministère pour utiliser de manière optimale les ressources financières dont il dispose et satisfaire aux exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Les données, les tableaux et les mises en perspective du Rapport rendent compte des engagements du Ministère liés au Plan stratégique 2019-2023 ainsi qu'à la prolongation 2020-2021 du Plan d'action de développement durable 2016-2020 et à la Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens, de même qu'ils exposent ses actions pour le maintien des acquis du Québec sur les plans de la culture et des communications.

Le présent document est le fruit d'un exercice rigoureux, qui témoigne des importantes réalisations du Ministère au cours de l'année financière 2020-2021 avec le soutien notamment de ses partenaires du gouvernement, des sociétés d'État sous la responsabilité de la ministre et du milieu culturel.

Je tiens à souligner l'apport immense de l'équipe du Ministère, que je remercie et salue pour sa compétence et son engagement dans le soutien aux créateurs et aux organisations qui, dans toutes les régions du Québec, travaillent avec nous à encourager, à favoriser et à promouvoir la culture québécoise.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération respectueuse.

La sous-ministre,

Nathalie Verge

Québec, septembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	1
RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE	2
1. L'ORGANISATION	4
1.1 L'organisation en bref	4
1.2 Faits saillants	5
2. LES RÉSULTATS	12
2.1 Plan stratégique	12
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens	21
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	26
3.1 Utilisation des ressources humaines	26
3.2 Utilisation des ressources financières	28
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	29
4. AUTRES EXIGENCES	32
4.1 Gestion et contrôle des effectifs	32
4.2 Développement durable	33
4.3 Occupation et vitalité des territoires	38
4.4 Divulgaration d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	40
4.5 Accès à l'égalité en emploi	41
4.6 Allègement réglementaire et administratif	46
4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	47
4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	49
4.9 Politique de financement des services publics	51
ANNEXE	54
Actions liées aux priorités régionales en matière d'occupation et de vitalité des territoires	54

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2021.

Afin de m'appuyer dans l'analyse de la fiabilité des données, le responsable de l'audit interne a validé les explications afférentes et les résultats contenus dans le Rapport, en tenant compte des normes édictées par l'Institut des auditeurs internes, et nous a remis un rapport favorable à cet effet.

La sous-ministre,

Nathalie Verge

Québec, septembre 2021

RAPPORT DE L'AUDIT INTERNE

Madame Nathalie Verge

Sous-ministre de la Culture et des Communications
Québec

Madame la Sous-Ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de la Culture et des Communications.

La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Ministère. Conséquemment, notre responsabilité consiste à analyser le caractère plausible et la cohérence de l'information. Nous nous basons uniquement sur les travaux que nous avons effectués. À cet effet, nous n'exprimons pas une opinion de vérification, mais un avis de vraisemblance de l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion.

De manière plus explicite, nous appuyons notre examen sur les normes internationales de l'Institut des auditeurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des pièces justificatives et des renseignements, à mettre en œuvre des procédés analytiques et à réviser des calculs.

Lors de la réalisation de ces travaux, certains éléments d'information ont fait l'objet d'échanges avec les directions concernées et, lorsque cela a été opportun, les bonifications, les preuves, les explications complémentaires ou les correctifs appropriés au regard des éléments discutés ont tous été apportés.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations d'importance, contenues dans le Rapport annuel de gestion 2020-2021 du ministère de la Culture et des Communications, ne sont pas, à tous égards, plausibles et cohérentes.

Le responsable de l'audit,

Serge Pouliot

Québec, août 2021



Projet soutenu dans le cadre du programme Appel de projets en appropriation du numérique en culture dans la région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Brise-glace : immersion sonore dans l'univers du Ernest Lapointe, une exposition du Musée maritime du Québec co-crée avec l'artiste Caroline Gagné.

© Marie-Pier Morin

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Le ministère de la Culture et des Communications a pour mission de contribuer au rayonnement de la culture et des communications québécoises, à l'épanouissement individuel et collectif de la population ainsi qu'à la mise en place d'un environnement propice à la création et à la vitalité des territoires. Il prend position sur les grands enjeux actuels de la culture et des communications afin de défendre les intérêts du Québec en cette matière, au Canada et sur la scène internationale.

Les actions du Ministère se situent principalement dans les domaines du patrimoine, des arts, des lettres, des industries culturelles, des médias, des télécommunications et des entreprises de communications. Ainsi, ses politiques publiques et ses programmes contribuent au développement des activités de création, d'animation, de production, de promotion, de diffusion, de formation, de recherche et de conservation ainsi qu'à l'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. En outre, ses interventions permettent d'affirmer l'identité culturelle québécoise, de susciter le développement de contenus culturels québécois, de favoriser l'accès et la participation de la population à la vie culturelle. Enfin, ces programmes et politiques concourent à l'harmonisation des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture et de communications à l'échelle nationale et internationale.

Le Ministère accomplit sa mission grâce à la collaboration d'un réseau de 11 organismes et sociétés d'État relevant de la ministre de la Culture et des Communications. De plus, il assure sa présence sur le territoire québécois par l'entremise de 8 directions régionales situées dans 13 bureaux couvrant les 17 régions administratives du Québec.

Au cours de l'année 2020-2021, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le Ministère a mis en œuvre des mesures de télétravail et des moyens technologiques pour maintenir les services offerts à la clientèle ainsi qu'assurer le déploiement des programmes d'aide financière et l'application de la réglementation sous sa responsabilité.

Chiffres clés au 31 mars 2021

CHIFFRE CLÉ	DESCRIPTION
371	Effectif du ministère de la Culture et des Communications
1,146 G\$	Dépenses du portefeuille Culture et Communications
184	Ententes de développement culturel conclues avec des municipalités et des MRC
173	Bibliothèques publiques autonomes soutenues
151	Médias communautaires soutenus
112	Institutions muséales agréées et soutenues

1.2 Faits saillants

Des mesures pour assurer la survie des organisations et la relance des activités du milieu culturel en contexte de pandémie

En mars 2020, la pandémie de COVID-19 frappe de plein fouet le milieu culturel. Dès l'annonce de l'état d'urgence sanitaire, le ministère de la Culture et des Communications et ses sociétés d'État se mobilisent afin de lui assurer un soutien. Des mesures d'aide d'urgence sont alors mises en œuvre, notamment pour permettre aux entreprises et aux organisations culturelles d'obtenir rapidement les liquidités nécessaires et de répondre à leurs obligations financières.

Le Plan de relance économique du milieu culturel¹

Pour appuyer la reprise des activités du milieu culturel, le Ministère et ses sociétés d'État déploient en juin 2020 un important plan de relance économique. Doté d'une enveloppe de 400 M\$, le Plan de relance économique du milieu culturel comporte une série de mesures visant à soutenir les artistes et les organisations culturelles et à faire rayonner la culture québécoise.



Visuel créé pour le déploiement du Plan.

© Ministère de la Culture et des Communications

1. Ministère de la Culture et des Communications. *Soutien du milieu culturel et des communications*, [En ligne], Gouvernement du Québec. [<https://www.mcc.gouv.qc.ca/indexf972.html?id=6357>] (Consulté le 13 avril 2021).

Soutien apporté à la diffusion de spectacles québécois

Le 2 octobre 2020, le gouvernement du Québec annonce une somme supplémentaire de 50 M\$ dans le cadre du Plan de relance économique du milieu culturel. La mesure établit le versement d'une compensation pouvant atteindre jusqu'à 75 % des revenus de billetterie qui n'auraient pas pu être perçus au cours de l'année en raison des mesures sanitaires. L'aide permet par ailleurs d'indemniser les producteurs de spectacles pour une partie de leurs coûts de production.

Le Fonds régional d'urgence pour les organismes affectés par la pandémie de COVID-19²

Le Fonds régional d'urgence pour les organismes affectés par la pandémie de COVID-19 de 3 M\$ est lancé le 9 octobre 2020 et vise à aider les organisations culturelles et de communications faisant face à une fermeture permanente à cause de la pandémie. Poursuivant ainsi l'objectif de maintenir la culture québécoise vivante, ce fonds accorde une aide d'urgence aux organismes, soutenus ou non par un des programmes Aide au fonctionnement du Ministère, qui sont menacés d'une fermeture définitive à court terme (de 6 à 8 mois). La somme maximale de l'aide est de 50 000 \$ par organisme pour l'année financière gouvernementale 2020-2021.

Les programmes Ambition numérique et Soutien au rayonnement numérique

Les programmes Ambition numérique et Soutien au rayonnement numérique sont issus du Plan de relance économique du milieu culturel. Le premier poursuit l'objectif de favoriser le développement, le positionnement, la commercialisation et le rayonnement des produits culturels sur les plateformes numériques. Pour l'année financière 2020-2021, 28 projets sont soutenus dans le cadre de ce programme, pour un total de près de 13,4 M\$. Quant au second, il vise notamment à multiplier les initiatives de création, d'adaptation, de diffusion et de mise en valeur des événements et des contenus culturels en ligne. Pour l'année 2020-2021, 88 organisations culturelles ont profité de ce programme, pour une somme totale de 3,2 M\$.

Actualisation de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel

La révision de la *Loi sur le patrimoine culturel*³

Le projet de loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives, déposé à l'automne 2020 à l'Assemblée nationale par la ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, est adopté le 25 mars 2021. Cette révision a permis de corriger certaines lacunes observées depuis l'entrée en vigueur de la *Loi* en 2012 et vise de meilleures protection, connaissance, valorisation et transmission du patrimoine québécois.

2. Ministère de la Culture et des Communications. *Fonds régional d'urgence pour les organismes affectés par la pandémie de COVID-19*, [En ligne], Gouvernement du Québec. [<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index7bcb.html?id=6391>] (Consulté le 13 avril 2021).
3. Ministère de la Culture et des Communications. *Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier*, [En ligne], Gouvernement du Québec. [<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index8df9.html?id=6394>] (Consulté le 13 avril 2021).

Les modifications apportées concernent essentiellement le patrimoine bâti. Elles ont pour principaux objectifs :

- d'améliorer le service aux citoyens et aux propriétaires de biens patrimoniaux;
- d'accroître la transparence et l'équité dans les décisions et la prévisibilité de celles-ci;
- de rendre l'action du Ministère plus efficiente pour l'attribution de statuts et la gestion des autorisations de travaux;
- de doter les municipalités régionales de comté de certains pouvoirs;
- d'introduire certaines obligations pour les municipalités en matière de patrimoine culturel;
- d'accroître l'acceptabilité sociale des projets et la participation des parties prenantes.



Visuel créé pour la révision de la Loi.

© Ministère de la Culture et des Communications

Un plan d'action en patrimoine pour donner suite aux recommandations du Vérificateur général du Québec⁴

Le Ministère dépose le 5 octobre 2020 le Plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec concernant la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier. Au moyen de ce plan, il s'engage à améliorer son intervention, à mieux définir son cadre d'action et à se munir d'une stratégie pour accroître la connaissance, la mise en valeur, la protection et la transmission du patrimoine culturel du Québec.

Ce plan se veut être un outil efficace et adapté aux attentes de la société québécoise pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine immobilier, tant du point de vue culturel qu'en matière d'aménagement du territoire et de développement durable. Le Ministère vise ainsi à renforcer son soutien aux citoyens, au milieu municipal, de même qu'aux différents intervenants concernés par le patrimoine. Les 26 actions du Plan se déploient sur 5 ans.

Bonification du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier⁵

Le 9 septembre 2020, le Ministère bonifie de 21,6 M\$ l'aide annoncée en décembre 2019 en vue d'outiller les citoyens, les villes et les municipalités régionales de comté pour la connaissance, la valorisation, la protection

4. Ministère de la Culture et des Communications. *Sauvegarde et valorisation du patrimoine immobilier*, [En ligne], Gouvernement du Québec. [<https://www.mcc.gouv.qc.ca/index8df9.html?id=6394>] (Consulté le 13 avril 2021).

5. Ministère de la Culture et des Communications. *Québec octroie un total de près de 52 M\$ au plus généreux programme d'aide en patrimoine immobilier jamais offert aux citoyens, municipalités, et MRC*, [Communiqué en ligne], Gouvernement du Québec, 9 septembre 2020. [<https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/protection-du-patrimoine-immobilier-quebec-octroie-un-total-de-pres-de-52-m-au-plus-generoux-programme-daide-en-patrimoine-immobilier-jamais-offert-aux-citoyens-municipalites-et-mrc>] (Consulté le 13 avril 2021).

et la transmission du patrimoine bâti. Cette somme porte ainsi à 51,6 M\$ l'enveloppe totale du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

Grâce à cette aide bonifiée, 96 ententes seront signées avec 54 municipalités et municipalités régionales de comté réparties dans 14 régions administratives.

En priorisant la sauvegarde d'immeubles patrimoniaux dans les villes et les villages, le gouvernement du Québec veut mobiliser les citoyens pour la conservation du patrimoine et contribuer à l'embellissement du territoire. Il répond par ailleurs aux besoins des municipalités et des municipalités régionales de comté en matière d'expertise et de subventions.



Visuel créé pour l'annonce de la bonification du Programme.

© Ministère de la Culture et des Communications

Une culture accessible dont les Québécoises et les Québécois sont fiers

Le Grand spectacle de la fête nationale diffusé sans public

Le soir du 23 juin 2020, la télédiffusion d'un grand spectacle sans public permet aux Québécoises et aux Québécois de célébrer leur fête nationale, malgré la pandémie. Plus de 2 millions de téléspectatrices et de téléspectateurs sont au rendez-vous.

Un nouveau Prix du Québec : le prix Denise-Filiatrault

En janvier 2021, un nouveau Prix du Québec vient s'ajouter aux 8 autres du volet culturel. Le prix Denise-Filiatrault permet ainsi de reconnaître pleinement le domaine des arts de la scène en le distinguant des autres Prix du Québec auxquels il était précédemment associé. Il devient donc la plus haute distinction attribuée à une personne pour sa contribution remarquable aux arts de la scène, dans les domaines de la composition, de la conception, de la création, de la direction artistique, de la production, de la réalisation, de la chorégraphie, de la dramaturgie, de la scénographie, de la mise en scène et des techniques de la scène.

En 2020, les prix culturels sont remis aux personnes suivantes : M. André Laliberté (prix Albert-Tessier), M^{me} Carole David (prix Athanase-David), M. Yvon Deschamps (prix Denise-Pelletier), M^{me} Malaka Ackaoui et M. Vincent Asselin (prix Ernest-Cormier), M^{me} Solange Chalvin (prix Georges-Émile-Lapalme), M. Claude Dubé (prix Gérard-Morisset), M. Mohamed Lotfi (prix Guy-Mauffette) et M. Pierre Bourgault (prix Paul-Émile-Borduas).

LES PRIX DU QUÉBEC
culture • science

NOUVEAU

PRIX DENISE-FILIATRAULT EN ARTS DE LA SCÈNE

- COMPOSITION
- CONCEPTION
- CRÉATION
- DIRECTION ARTISTIQUE
- PRODUCTION
- RÉALISATION
- CHORÉGRAPHIE
- DRAMATURGIE
- SCÉNOGRAPHIE
- MISE EN SCÈNE
- TECHNIQUES DE LA SCÈNE

#PrixduQuébec | prixduquebec.gouv.qc.ca

Votre gouvernement

Québec

Visuel créé pour la création du nouveau Prix.

© Ministère de la Culture et des Communications

Un nombre record d'ententes de développement culturel

En 2020-2021, le Ministère accorde une aide financière de 22,1 M\$ dans le cadre de 184 ententes de développement culturel, dont 16 nouvelles, avec des municipalités et des municipalités régionales de comté autres que Montréal et Québec. Ces ententes sont, pour la plupart, d'une durée de 3 ans. Il s'agit du nombre le plus élevé d'ententes depuis l'existence du programme Aide aux initiatives de partenariat.

Les ententes de développement culturel contribuent à la vitalité et à l'enrichissement culturels des régions. Elles s'adaptent aux besoins cernés par les villes et les municipalités régionales de comté et servent à favoriser l'accès des citoyens à des œuvres et à des activités culturelles correspondant à leur réalité.



Activité réalisée dans le cadre de l'entente de développement culturel de la Ville de Lévis pour l'année 2020-2021.

Tournage d'un atelier à thématique maritime de la Boîte à science au Lieu historique national du chantier A.C. Davie.

© Lieu historique du chantier A.C. Davie.

L'adoption d'une stratégie franco-québécoise sur la découvrabilité

Lancée à Paris en janvier 2019 par le premier ministre du Québec et le président français, la mission franco-québécoise pour améliorer la découvrabilité des contenus culturels francophones a mené au dévoilement d'une stratégie commune, le 30 novembre 2020, par la ministre québécoise de la Culture et des Communications, M^{me} Nathalie Roy, et la ministre française de la Culture, M^{me} Roselyne Bachelot-Narquin. Le Québec et la France conjuguent ainsi leurs forces dans une stratégie ayant une portée internationale et la mise en place d'un cadre d'action exemplaire et novateur, notamment dans la Francophonie. Par le déploiement de cette stratégie, les deux gouvernements font de la valorisation des contenus francophones un geste essentiel pour assurer une diversité des expressions culturelles en ligne.

Découvrabilité en ligne des contenus culturels francophones

Consultez le rapport et la stratégie franco-québécoise



Visuel créé pour la mise en ligne du Rapport et le lancement de la Stratégie.

© Ministère de la Culture et des Communications



HISTOIRES DE RÉCOLTE

L'ESPACE
CULTUREL
DU QUARTIER
SAINT-NICOLAS

En collaboration avec
la Société historique de
Saint-Nicolas-Bernières

La Ferme Gesnot, un savoir-faire transmis de génération en génération

Depuis le début des années 1800, six générations de Gesnot cultivent en terre nicolasienne. Ils ont bûché, labouré, hêné et ensemencé la parcelle de terre qui leur avait été offerte par le Seigneur de Lévis. De quelques animaux en 1845, leur ferme passa à une production laitière prospère. Jusqu'en 1971, année au cours de laquelle survint un violent incendie. Malgré ce drame, la famille se releva et réorienta ses activités vers une ferme moderne et agroalimentaire. A l'instar de nombreux producteurs, l'agriculture est bien souvent une histoire de famille.

À quoi ressemblait l'alimentation des colons français (1600-1755) ?

Bien entendu, au début de la colonie, on ne retrouve certainement pas la variété d'aliments d'aujourd'hui. À cette époque, l'alimentation se compose généralement de viande, de bœuf, de poisson, de pain, de pois, de fève, d'haricot, de haricot, de chou, d'origan, de maïs, de courge, de carotte et de concombre. Il ne faut pas oublier les petits fruits, le sucre et le sirop d'érable. La pomme de terre, la tomate et bien d'autres aliments seront introduits plus tard. Au fil des générations et principalement à partir du 20^e siècle, les consommateurs auront accès à une plus grande diversité de produits.

La Ferme Gesnot en 1915.

Archives de la Société Historique de Saint-Nicolas-Bernières.

Merci à nos partenaires :



Activité réalisée dans le cadre de l'entente de développement culturel de la Ville de Lévis pour l'année 2020-2021.

Exposition de photographies anciennes de l'histoire de l'agriculture à l'Espace culturel du Quartier de Saint-Nicolas avec la collaboration de la Société d'histoire Saint-Nicolas-Bernières.

© Véronique Pouliot

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

Orientation 1 : Favoriser la promotion de la culture québécoise

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	PAGE
1.1 Faciliter la découvrabilité des produits culturels québécois dans l'environnement numérique	Proportion des secteurs culturels ayant adopté une norme commune de description de contenus culturels dans l'environnement numérique	40 %	20 % Non atteinte	17
1.2 Faciliter l'exportation des productions culturelles québécoises à l'étranger	Taux d'augmentation du nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus et contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises	5 %	0 % Non atteinte	17
1.3 Soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions	Nombre de nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises	17	17 Atteinte	18

Orientation 2 : Soutenir l'aménagement culturel du territoire

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	PAGE
2.1 Renforcer l'exemplarité de l'État en matière de qualité architecturale	Proportion des ministères et des organismes gouvernementaux visés par la Stratégie québécoise de l'architecture et disposant d'au moins une mesure en vigueur liée à la qualité architecturale	5 %	0 % Non atteinte	19
2.2 Appuyer le milieu municipal dans l'aménagement culturel de son territoire	Proportion des MRC s'étant prévaluées du programme Aide aux initiatives de partenariat pour conclure une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire	15 %	25 % Dépassée	19
2.3 Favoriser le changement de vocation des immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux	Proportion des lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles dont les propriétaires se sont prévalués d'un soutien pour la requalification	4 %	11 % Dépassée	20
2.4 Appuyer le milieu municipal dans la préservation du patrimoine culturel immobilier	Proportion des MRC ayant conclu une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier	20 %	37 % Dépassée	21

Orientation 3 : Soutenir la transformation du secteur des communications

OBJECTIF	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	PAGE
3.1 Établir une vision globale du secteur des médias et des communications	Mise en œuvre de la Politique québécoise des médias et des communications	Consultations terminées	Non atteinte	22
3.2 Contribuer à la pérennité des médias d'information	Proportion des entreprises de la presse écrite admissibles s'étant prévaluées du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite	30 %	47 % Dépassée	23

Résultats détaillés 2020-2021 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2019-2023

ENJEU 1 : LA PROMOTION DE LA CULTURE QUÉBÉCOISE

Orientation 1 : Favoriser la promotion de la culture québécoise

OBJECTIF 1.1 : FACILITER LA DÉCOUVRABILITÉ DES PRODUITS CULTURELS QUÉBÉCOIS DANS L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère élabore une norme pour décrire les contenus culturels propres aux secteurs de la musique, de l'audiovisuel, du livre, des arts de la scène ainsi que du patrimoine. La description normalisée des contenus est établie avec la collaboration du réseau des organismes culturels et de certaines sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications. Les travaux y étant rattachés se réaliseront de façon progressive, pour les 5 secteurs visés, au cours de la période 2019-2023.

Indicateur 1 : Proportion des secteurs culturels ayant adopté une norme commune de description de contenus culturels dans l'environnement numérique

(Mesure de départ : 0 parmi les 5 secteurs)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	20 %	40 %	60 %	80 %
Résultat	20 % Atteinte	20 % Non atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Les mesures d'urgence et de relance mises en œuvre pour permettre au milieu culturel de sortir de la crise pandémique n'ont pas permis au Ministère de réaliser l'ensemble des activités nécessaires à l'atteinte de la cible prévue en 2020-2021. Toutefois, le Ministère a été en mesure de poursuivre des travaux dans les secteurs des arts de la scène, de l'audiovisuel, du livre et du patrimoine afin de s'assurer que la cible sera atteinte au cours du prochain exercice.

OBJECTIF 1.2 : FACILITER L'EXPORTATION DES PRODUCTIONS CULTURELLES QUÉBÉCOISES À L'ÉTRANGER

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère mise notamment sur son soutien relatif à la participation des créateurs, des producteurs et des diffuseurs à des activités de promotion de la culture québécoise hors Québec pour favoriser la diffusion et l'exportation des productions culturelles québécoises. Les grands marchés ciblés sont l'Europe occidentale, l'Amérique du Nord, le Brésil, l'Asie et l'Afrique. Il est prévu d'accroître le soutien relatif aux activités de développement de marchés sur ces territoires durant les 4 prochaines années.

Indicateur 2 : Taux d'augmentation du nombre de projets du milieu culturel québécois soutenus et contribuant à la mise en marché hors Québec des productions culturelles québécoises

(Mesure de départ : 60 projets)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	2 %	5 %	7 %	10 %
Résultat	58 % Dépassée	0 % Non atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

À la suite de l'arrêt des déplacements internationaux non essentiels découlant de la pandémie de COVID-19, les projets qui contribuent à la mise en marché des productions culturelles québécoises ont été moins nombreux en 2020-2021. Ainsi, 60 projets ont été soutenus, soit 35 de moins qu'en 2019-2020. Il s'agit de 52 vitrines et présences collectives québécoises dans plus de 15 pays et de 8 festivals québécois qui ont eu lieu sur des plateformes numériques.

OBJECTIF 1.3 : SOUTENIR LA DIFFUSION DES PRODUCTIONS CULTURELLES QUÉBÉCOISES DANS L'ENSEMBLE DES RÉGIONS

Contexte lié à l'objectif : Les réseaux de diffusion des productions culturelles québécoises sont diversifiés et présents sur l'ensemble du territoire : salles de spectacles, salles de cinéma, festivals, musées, galeries d'art, bibliothèques publiques, librairies, salons du livre ou des métiers d'art, etc. Considérant la qualité et la nature des œuvres créées au Québec, le Ministère entend appuyer davantage leur diffusion en appliquant de nouvelles mesures se déclinant en certaines actions spécifiques menées par ses directions régionales.

Indicateur 3 : Nombre de nouvelles initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises

(Mesure de départ : 0 nouvelle initiative)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	17	17	17	17 (total : 68)
Résultat	21 Dépassée	17 Atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Parmi les 17 régions administratives du Québec, 11 régions ont tenu des activités de diffusion régionale de productions culturelles québécoises.

ENJEU 2 : L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE COMME VÉHICULE DE L'IDENTITÉ QUÉBÉCOISE

Orientation 2 : Soutenir l'aménagement culturel du territoire

OBJECTIF 2.1 : RENFORCER L'EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT EN MATIÈRE DE QUALITÉ ARCHITECTURALE

Contexte lié à l'objectif : Afin d'assurer la qualité architecturale des projets immobiliers menés par l'État et de mettre en œuvre des mesures incitatives auprès de promoteurs de projets qu'il subventionne, le Ministère est en train d'élaborer la Stratégie québécoise de l'architecture avec la collaboration de plusieurs ministères et organismes. Cette stratégie a pour objectif d'encourager les pratiques architecturales exemplaires. Le Plan d'action gouvernemental en architecture 2021-2026 aura une portée plus longue que celle du Plan stratégique; aussi la cible établie pour 2022-2023 n'est pas finale.

Indicateur 4 : Proportion des ministères et des organismes gouvernementaux visés par la Stratégie québécoise de l'architecture et disposant d'au moins une mesure en vigueur liée à la qualité architecturale

(Mesure de départ : 67 ministères et organismes indiqués dans la Stratégie québécoise de l'architecture)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	2 %	5 %	30 %	55 %
Résultat	0 % Non atteinte	0 % Non atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Les travaux relatifs au déploiement de la Stratégie québécoise de l'architecture ont été suspendus pour permettre au Ministère de consacrer l'essentiel de ses efforts et ressources à la relance économique du milieu culturel durement frappé par la pandémie ainsi qu'au suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec au sujet du patrimoine immobilier.

Les travaux concernant la Stratégie québécoise de l'architecture et son plan d'action se poursuivent.

OBJECTIF 2.2 : APPUYER LE MILIEU MUNICIPAL DANS L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DE SON TERRITOIRE

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère appuie le milieu municipal dans ses démarches d'aménagement culturel du territoire par l'entremise des ententes de développement culturel. Les municipalités peuvent ainsi obtenir de l'aide financière, dans le cadre d'un projet d'aménagement culturel du territoire, pour établir notamment un diagnostic sur les composantes culturelles de leur territoire et soutenir la participation de la population dans ce type de projet. L'entente de développement culturel constitue donc une avenue intéressante pour appuyer le développement durable des territoires par la culture, et ce, dans le respect des compétences municipales en matière de gouvernance de proximité.

Indicateur 5 : Proportion des MRC s'étant prévaluées du programme Aide aux initiatives de partenariat pour conclure une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire

(Mesure de départ : 101 entités, soit 87 MRC et 14 villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	5 %	15 %	30 %	45 %
Résultat	17,8 % Dépassée	25 % Dépassée	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Au 31 mars 2021, 25 % des MRC ou des villes et agglomérations exerçant certaines compétences de MRC ont conclu, dans le cadre du programme Aide aux initiatives de partenariat, une entente de développement culturel intégrant l'aménagement culturel de leur territoire. Il s'agit d'un dépassement significatif de la cible établie à 15 % pour l'année 2020-2021.

OBJECTIF 2.3 : FAVORISER LE CHANGEMENT DE VOCATION DES IMMEUBLES PATRIMONIAUX EXCÉDENTAIRES À CARACTÈRE RELIGIEUX

Contexte lié à l'objectif : Les immeubles patrimoniaux excédentaires à caractère religieux posent de nombreux défis pour leurs propriétaires et les communautés qui, à défaut de ressources, voient l'état de ces immeubles se dégrader. Le changement de vocation de ces édifices constitue un moyen pour les préserver et leur donner une nouvelle fonction dans la collectivité. Afin de favoriser ce changement de vocation, le Ministère accompagne les porteurs de projets en les outillant et en les soutenant financièrement dans leurs travaux de requalification, sur la base d'un état de situation de ces immeubles qu'il a réalisé en 2019-2020.

Indicateur 6 : Proportion des lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles dont les propriétaires se sont prévalus d'un soutien pour la requalification

(Mesure de départ : 233 lieux de culte patrimoniaux excédentaires admissibles pour la requalification au 31 mars 2019)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	2 %	4 %	7 %	10 %
Résultat	0 % Non atteinte	11 % Dépassée	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Le programme de requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux a été lancé en 2019-2020. Avec 11 % des lieux de culte admissibles dont le propriétaire s'est prévalu du programme, la cible cumulative de 4 % au 31 mars 2021 a été dépassée.

OBJECTIF 2.4 : APPUYER LE MILIEU MUNICIPAL DANS LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMOBILIER

Contexte lié à l'objectif : Le Ministère a mis sur pied le Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier⁶ afin d'appuyer les MRC et les municipalités dans la préservation du patrimoine culturel immobilier sur leur territoire. Ce programme encourage la conclusion d'ententes avec le Ministère qui permettent le cofinancement de restaurations du patrimoine immobilier ainsi que l'embauche de ressources humaines spécialisées en patrimoine.

Indicateur 7 : Proportion des MRC ayant conclu une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier

(Mesure de départ : 101 MRC)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	15 %	20 %	25 %	30 %
Résultat	0 % Non atteinte	37 % Dépassée	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Une entente dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier a été conclue par 37 municipalités, soit 37 % des 101 MRC du Québec. Cela représente un dépassement de la cible cumulative de 20 % au 31 mars 2021.

6. Le Programme a été mis sur pied en partenariat avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ENJEU 3 : LA PÉRENNITÉ DU SECTEUR DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Orientation 3 : Soutenir la transformation du secteur des communications

OBJECTIF 3.1 : ÉTABLIR UNE VISION GLOBALE DU SECTEUR DES MÉDIAS ET DES COMMUNICATIONS

Contexte lié à l'objectif : Le Québec déploie de nombreux efforts pour défendre les intérêts du milieu des communications auprès du gouvernement fédéral. Cette approche est compréhensible et pertinente, puisque la réglementation des entreprises de radiodiffusion et de télécommunications relève de ce dernier et est appelée à être modifiée. Cependant, la situation évolue rapidement dans l'espace numérique. Aussi, tous les leviers du Québec doivent désormais être activés pour aider le secteur des communications qui est touché par des mutations profondes. Il est donc primordial d'établir une vision et des orientations qui incluent tous les outils à la disposition du Québec pour intervenir dans ce secteur.

Indicateur 8 : Mise en œuvre de la Politique québécoise des médias et des communications

(Mesure de départ : Sans objet)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	15 %	Consultations terminées	Politique adoptée	Politique mise en œuvre
Résultat	Amorcée Non atteinte	Non atteinte	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

La tenue de consultations prévues en 2020-2021 n'a pas été possible en raison de la crise sanitaire. Une démarche alternative permettra d'établir une vision globale du secteur des médias et des communications, alimentée par les consultations menées au cours des dernières années avec le secteur.

Un document sera produit en 2021-2022 sur la base de ces échanges. Ainsi, les travaux se poursuivent.

OBJECTIF 3.2 : CONTRIBUER À LA PÉRENNITÉ DES MÉDIAS D'INFORMATION

Contexte lié à l'objectif : Les mesures d'aide financière directe ou indirecte visent à soutenir temporairement les médias dans la poursuite de leur mission et la recherche de nouveaux modèles d'affaires qui leur permettront d'assurer leur viabilité à plus long terme. Parallèlement à ces aides financières, d'autres mesures ont pour finalité de valoriser l'information et le traitement journalistique des nouvelles ainsi que l'accessibilité du public à l'information.

Indicateur 9 : Proportion des entreprises de la presse écrite admissibles s'étant prévaluées du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite

(Mesure de départ : 68 entreprises de presse écrite admissibles)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cible	20 %	30 %	40 %	50 %
Résultat	35 % Dépassée	47 % Dépassée	Sans objet	Sans objet

Explication du résultat obtenu en 2020-2021

Trois appels de projets ont été ouverts pour le Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite au 31 mars 2021.

L'ouverture du premier appel a coïncidé avec le début de la pandémie de COVID-19 et la fermeture de toutes les entreprises non essentielles. Cette situation a durement affecté les revenus des médias avant que des mesures d'aide soient mises en œuvre. Cela a notamment eu pour effet d'accélérer le virage numérique pour plusieurs entreprises. Ainsi, 8 entreprises de presse écrite ont déposé des projets pour la première fois en 2020-2021. Au 31 mars 2021, 32 entreprises sur les 68 admissibles avaient donc déposé des projets, soit 47 % d'entre elles.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et aux citoyens

Le ministère de la Culture et des Communications fournit directement des services aux citoyens. Il doit rendre « publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services » en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01). Le Ministère rend compte dans son rapport annuel de gestion des résultats obtenus en 2020-2021 relatifs à ses engagements en la matière.

Accessibilité aux services

Le Ministère a assuré le service d'assistance à la clientèle, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés, au numéro sans frais 1 888 380-8882.

La Direction des services aux entreprises et du classement des films a maintenu un service continu d'assistance à la clientèle par courriel, de 8 h 30 à 16 h 30, 3 jours par semaine, et en présentiel, 2 jours par semaine, au 1435, rue de Bleury, bureau 800 à Montréal, du mois d'avril 2020 au mois de janvier 2021. La présence au bureau a été réduite à 1 jour par semaine en février et mars 2021.

L'unité responsable du soutien à la prestation de service n'a reçu aucune demande d'information par courrier. Quant aux demandes d'information formulées à l'adresse infos@mcc.gouv.qc.ca, elles ont obtenu une réponse ou un accusé de réception dans un délai de 24 heures d'ouverture suivant la réception de la demande.

La grande majorité des ressources humaines du Ministère étant en télétravail en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19, le Ministère s'est cependant assuré que les sites demeuraient accessibles en tout temps aux personnes à mobilité réduite.

Traitement des demandes

Les clients du Ministère ont eu accès au système di@pason. Ce service a été accessible, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par l'entremise du site Web du Ministère, à l'exception des interruptions planifiées ou non pour la maintenance du système. C'est un service en ligne transactionnel sécurisé qui permet de produire les demandes d'aide financière, de les transmettre au Ministère et d'en suivre le traitement.

Sommaire des résultats des engagements de service

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSCC	RÉSULTAT 2020-2021	RÉSULTAT 2019-2020	RÉSULTAT 2018-2019
Demande d'aide financière					
Nous répondons à toute demande d'inscription à di@pason	Délai moyen en jours ouvrables suivant la réception de la demande	2 jours	1,1	1,3	1,3
Nous informons le demandeur d'aide financière de l'admissibilité de sa demande produite dans di@pason	Délai moyen en jours ouvrables	10 jours	9,4	7,6	6,9

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSCC	RÉSULTAT 2020-2021	RÉSULTAT 2019-2020	RÉSULTAT 2018-2019
Demande d'agrément pour un libraire, un éditeur ou un distributeur					
Nous informons le requérant d'un agrément (éditeur, distributeur ou libraire) de l'admissibilité technique de la demande	Délai moyen en jours ouvrables	30 jours	13,5	3,7	7,2

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSCC	RÉSULTAT 2020-2021	RÉSULTAT 2019-2020	RÉSULTAT 2018-2019
Demande relative à la délivrance et au renouvellement de permis de distribution, d'exploitation d'un lieu pour présentation de films en public et de commerce au détail de matériel vidéo					
Nous délivrons un nouveau permis	Délai moyen en jours ouvrables	1 jour	1,2	1,7	1,2
Nous renouvelons un permis	Délai moyen en jours ouvrables	2 jours	12 ⁷	1,2	2,4
Nous délivrons un certificat de dépôt	Délai moyen en jours ouvrables	3 jours	1,1	1,3	1,3

7. Le délai moyen de traitement a beaucoup augmenté en 2020-2021. En effet, le renouvellement de permis s'effectue essentiellement entre mars et avril, mais dans cette période, le Ministère réorganisait son offre de services en fonction des mesures de confinement décrétées pour faire face à la pandémie de COVID-19.

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSCC	RÉSULTAT 2020-2021	RÉSULTAT 2019-2020	RÉSULTAT 2018-2019
Demande relative au classement des films					
Si le film est dispensé de classement ou s'il est déjà classé et que son classement ne doit pas être révisé					
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public	Délai moyen en jours ouvrables	1 jour	1	1	1
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt, pour un film ayant déjà reçu un certificat	Délai moyen en jours ouvrables	3 jours	1,5	1,1	1,1
Si le film n'a jamais été classé par le Ministère, ou précédemment par la Régie du cinéma, et qu'il n'est pas dispensé de classement, ou s'il est classé depuis plus de 10 ans dans une autre catégorie que « Général », ou encore s'il a été classé depuis plus de 3 ans et que le distributeur demande un reclassement					
Nous délivrons les visas pour présentation d'un film en public	Délai moyen en jours ouvrables	10 jours	3,4	3	2,9
Nous délivrons les attestations de certificat de dépôt	Délai moyen en jours ouvrables	10 jours	7,6	7,8	7,4

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSCC	RÉSULTAT 2020-2021	RÉSULTAT 2019-2020	RÉSULTAT 2018-2019
Demande d'autorisation ou de permis en patrimoine et en archéologie					
Nous transmettons la décision à l'égard d'une demande d'autorisation d'actes ou de travaux requise en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>	Délai moyen en jours ouvrables après la décision de la ministre	10 jours	1	2,7	3,5
Nous informons le demandeur d'un permis de recherche archéologique de la décision	Délai moyen en jours ouvrables suivant la réception d'une demande complète, à moins que la consultation d'une communauté autochtone ne soit requise	15 jours	11,8	5,9	6,1

ENGAGEMENT	INDICATEUR	CIBLE PRÉVUE PAR LA DSCC	RÉSULTAT 2020-2021	RÉSULTAT 2019-2020	RÉSULTAT 2018-2019
Demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré (OCCE)					
Nous donnons une réponse à une demande de recommandation pour l'obtention du statut d'organisme culturel ou de communication enregistré auprès du ministre du Revenu du Québec	Délai moyen en jours ouvrables à partir du dépôt de la demande et des documents exigés	20 jours	9	18	11,2

Le traitement des plaintes

Le Ministère s'efforce d'améliorer de façon continue la qualité de ses services en accordant une grande attention aux plaintes, aux commentaires et aux suggestions qu'il reçoit.

Répartition des plaintes inscrites au registre du Ministère au 31 mars 2021

TYPE DE PLAINTES	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Plaintes fondées	0	1	1
Plaintes non fondées	3	5	3
Plaintes redirigées vers d'autres organisations	4	6	9
Total	7	12	13

En 2020-2021, 7 plaintes ont été inscrites au registre des plaintes et des commentaires du Ministère. Quatre visaient plutôt des tiers, dont 2 étaient relatives à l'un des organismes sous la responsabilité de la ministre. Sur les 3 plaintes adressées au Ministère et jugées recevables, aucune ne s'est révélée fondée.

Le temps moyen de traitement des plaintes recevables a été de 21 jours ouvrables. Ce résultat dépasse légèrement le délai de 20 jours ouvrables comme le stipule la Politique ministérielle de gestion des plaintes du Ministère.

Le Ministère a également traité 9 correspondances contenant des suggestions ou commentaires, dont 3 portaient sur le signalement de faits potentiellement en contravention avec une loi ou un programme.



Tournage d'une capsule vidéo dans le cadre de l'entente de développement culturel de la Ville de Lévis.

Odile Gagné-Roy et William Savoie incarnent le couple fondateur du chantier maritime A.C. Davie dans une capsule vidéo sur la chaîne YouTube du Lieu historique national du chantier A.C. Davie.

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Le ministère de la Culture et des Communications disposait d'un effectif de 371 personnes au 31 mars 2021⁸, soit 352 personnes ayant un statut régulier et 19, un statut occasionnel.

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des titulaires d'emplois supérieurs, des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2020-2021	2019-2020	ÉCART
Bureau de la sous-ministre	15	15	0
Direction générale de l'administration et des immobilisations	78	81	-3
Sous-ministériat du développement culturel et du patrimoine	190	186	4
Sous-ministériat aux politiques et aux sociétés d'État	80	85	-5
Secrétariat à la promotion de la culture québécoise	8	2	6
Total	371	369	2

Formation et perfectionnement du personnel

Le budget consacré à la formation durant l'année civile 2020 est de 178 178 \$, soit 0,6 % de la masse salariale. La dépense inclut le coût direct, le coût indirect de la formation et le salaire des personnes formées.

Malgré le contexte de la pandémie, le Ministère a maintenu sa programmation ministérielle d'activités de développement des compétences en formule virtuelle dans le cadre du Plan d'action en ressources humaines 2018-2021. Cependant, plusieurs activités ont été reportées pour permettre aux différents fournisseurs d'effectuer une migration de leur offre de formation en mode virtuel.

8. L'effectif au 31 mars 2021 comptait 4 personnes en situation de préretraite.

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité⁹

CHAMP D'ACTIVITÉ	2020	2019
Développement des compétences	116 018,02 \$	314 219,19 \$
Acquisition des habiletés de gestion	15 891,81 \$	86 027,19 \$
Acquisition de nouvelles connaissances technologiques	12 030,02 \$	15 421,95 \$
Soutien aux études et au cheminement de carrière	32 252,88 \$	60 076,69 \$
Autres activités de formation	1 985,28 \$	14 053,29 \$

Évolution de la moyenne des dépenses et des jours de formation

	2020	2019
Proportion de la masse salariale ¹⁰	0,6 %	1,7 %
Moyenne des sommes allouées par personne	488,63 \$	1 308,33 \$
Moyenne de jours de formation par personne	1,2 j	3,2 j
Personnel cadre	1,4 j	5,3 j
Personnel professionnel	1,2 j	2,8 j
Personnel fonctionnaire	1,1 j	1,5 j

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier

	2020-2021 ¹¹	2019-2020 ¹²	2018-2019
Taux de départ volontaire (%)	10,0	10,9	12,4

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés régulier (temporaires et permanents), qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant l'année financière, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mouvements de sortie de type mutation.

9. Le calcul de la proportion de la masse salariale consacrée à la formation inclut les titulaires d'emplois supérieurs, le personnel cadre, les professionnels, les fonctionnaires ainsi que les étudiants et les stagiaires.

10. *Idem.*

11. La donnée est une projection annuelle.

12. La donnée a été actualisée et diffère de la projection annuelle présentée dans le Rapport annuel de gestion 2019-2020.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses par secteur d'activité

Les dépenses probables (incluant les sociétés d'État) s'établissent à 1,146 G\$ au 31 mars 2021, soit une augmentation de 323,6 M\$ par rapport à la dépense probable de l'exercice financier précédent.

Cette variation découle principalement d'une augmentation du budget consacré au soutien et au développement de la culture, des communications et du patrimoine pour assurer principalement la mise en œuvre du Plan de relance économique du milieu culturel. Ces mesures temporaires ont pour objectif de soutenir les organismes, les artistes et les artisans dans le contexte de la crise sanitaire.

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2020-2021 (000 \$)	Dépenses prévues au 31 mars 2021 (000 \$)	Dépenses réelles 2019-2020 (000 \$) Source : Comptes publics 2019-2020	Écart (000 \$)	Variation (%)
1. Direction, administration et soutien à la mission	67 938,0	58 157,1	63 471,0	-5 313,9	-8,37
2. Soutien et développement de la culture, des communications et du patrimoine ¹³	796 535,7	1 088 051,0	759 164,0	328 887,0	43,3
TOTAL	864 473,7	1 146 208,1	822 635,0	323 573,1	39,3

13. Le budget des dépenses inclut les subventions versées aux sociétés d'État relevant du portefeuille Culture et Communications.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le Ministère a établi un plan directeur en ressources informationnelles pour la période 2018-2022. Ce plan directeur a été conçu en fonction de la capacité, des besoins, de la gestion de la performance et des risques organisationnels.

Contribution des ressources informationnelles à la prestation de services et à l'efficacité ministérielle

La contribution des ressources informationnelles s'est élevée à 5,5 M\$ en 2020-2021.

Dépenses et investissements en ressources informationnelles en 2020-2021

TYPE D'INTERVENTION	INVESTISSEMENT (000 \$)	DÉPENSE (000 \$)
Projets¹⁴		
Reddition de comptes des ententes de développement culturel (annexe A)	66,6	0
Refonte des services aux clientèles externes du secteur du cinéma	148,4	0
Migration des postes de travail et suite bureautique	335,6	0
Consolidation des centres de traitement de l'information	101,1	0
Sous-total des projets	651,7	0
Activités¹⁵	1 299,3	3 531,0
Total des projets et des activités	1 951,0	3 531,0

14. Interventions en ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.7 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03).

15. Toutes les autres interventions en ressources informationnelles, récurrentes et non récurrentes, qui ne constituent pas des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.7 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

Description de projets réalisés en 2020-2021

PROJET	DESCRIPTION	BÉNÉFICE
Reddition de comptes des ententes de développement culturel (annexe A)	Implantation d'un formulaire dynamique de reddition de comptes des ententes de développement culturel à partir du système de gestion de l'aide financière di@pason	<ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité d'une prestation électronique de services pour la clientèle • Données administratives exploitables pour le traitement de l'information et la reddition de comptes
Refonte des services aux clientèles externes du secteur du cinéma	Migration et refonte des services en ligne du secteur du cinéma dans l'infrastructure technologique du Ministère	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité de la prestation électronique de services offerte à la clientèle • Affichage de l'information pertinente au sujet de 350 000 films et bandes-annonces
Migration des postes de travail et suite bureautique	Migration des postes de travail vers le système d'exploitation Windows 10	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la performance et de la sécurité informatiques • Convivialité de fonctionnement et d'entretien • Amélioration de la prise en charge de l'infonuagique



Exposition présentée dans le cadre des Journées de la culture 2020.

« Le coq de l'île », exposition « Le Poulailleur imaginaire » de Roger Brabant, sculpteur et conteur, présentée à l'Espace Félix-Leclerc.

© Espace Félix-Leclerc

4. AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) exige que toute organisation assujettie dénombre son effectif en heures rémunérées et indique si la cible établie par le Secrétariat du Conseil du trésor en début d'exercice a été respectée.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées

Le ministère de la Culture et des Communications a utilisé 629 818,3 heures rémunérées. La cible de 680 301 heures rémunérées fixée par le Secrétariat du Conseil du trésor a donc été respectée pour l'année 2020-2021.

Répartition de l'effectif en heures rémunérées¹⁶ pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021

CATÉGORIE	HEURES TRAVAILLÉES [1]	HEURES SUPPLÉMENTAIRES [2]	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES ¹⁷ [3] = [1] + [2]	TOTAL EN ETC TRANSPOSÉS [4] = [3]/1 826,3
1. Personnel d'encadrement	47 149,5	58,7	47 208,2	25,8
2. Personnel professionnel	430 492,4	1 437,6	431 930,0	236,5
3. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	150 498,1	182,0	150 680,1	82,5
Total 2020-2021	628 140,0	1 678,3	629 818,3	344,9
Total 2019-2020*			642 136,0	351,6

* Le total exclut les titulaires d'emplois supérieurs.

16. Tous les montants liés aux heures rémunérées sont arrondis à une décimale près.

17. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires effectuées par le personnel régulier et occasionnel, à l'exclusion des titulaires d'emplois supérieurs, des stagiaires et des étudiants.

Contrats de service

Toute organisation visée par *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.011) doit déclarer dans son rapport annuel de gestion les renseignements relatifs aux contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 mars 2021

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	47	3 012 793 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	21	4 161 774 \$
Total des contrats de service	68	7 174 567 \$

4.2 Développement durable

Sommaire des résultats du Plan d'action de développement durable 2016-2020¹⁸

Résultats obtenus pour l'objectif gouvernemental 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsable dans l'administration publique

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 1 – Mettre en place des mesures afin d'améliorer nos pratiques en matière de gestion responsable	Le nombre de mesures mises en place	Au moins 5 mesures, d'ici le 31 mars 2021	7 mesures	Atteinte

Le Ministère a poursuivi le déploiement de mesures afin d'améliorer ses pratiques en matière de gestion responsable, dont la mise en œuvre d'une politique interne d'acquisitions écoresponsables et la réalisation d'activités et d'événements écoresponsables.

Gestion documentaire

Implantation terminée de la gestion intégrée des documents, pour la gestion des documents électroniques du Ministère, par l'équipe de gestion documentaire.

18. Les résultats présentés dans cette section ne couvrent que l'exercice 2020-2021 et ne tiennent pas compte de ceux émis dans les rapports annuels de gestion du Ministère entre 2016-2017 et 2019-2020 inclusivement.

Impression papier

Nombre d'impressions par année passé de 2 341 851 à 2 209 661, soit une diminution d'environ 6 % entre 2016-2017 et 2019-2020. Ce nombre est tombé à 484 187 en 2020-2021. Cette baisse conjoncturelle découle de la pratique du télétravail pour suivre les mesures sanitaires imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

Gestion des matières résiduelles

Poursuite de la mise en application des pratiques écoresponsables du Ministère en gestion des ressources matérielles et des programmes de récupération des matières résiduelles générées par ses activités.

Clauses d'écoresponsabilité intégrées au cahier des charges du contrat d'entretien ménager

Inclusion de clauses d'écoresponsabilité dans le cahier des charges pour que le fournisseur de services utilise, pour l'entretien ménager, des produits plus respectueux de l'environnement et disposant, le cas échéant, d'une écocertification.

Réduction des déplacements et utilisation de modes de transport collectif et actif pour les employés

- Accès à un service d'autopartage pour les employés qui doivent se déplacer dans le cadre du travail. Le service est offert aux bureaux du Ministère situés dans les régions de Québec, de l'Outaouais, de la Mauricie, de Montréal et du Saguenay.
- Participation du Ministère à la campagne J'EMBARQUE! Les Rendez-vous de la mobilité durable, ainsi qu'à l'activité Défi sans auto solo.
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques pour les employés de l'édifice Guy-Frégault sis au 225, Grande Allée Est à Québec.

Organisation d'activités écoresponsables

- Accompagnement des unités administratives du Ministère pour réaliser une activité écoresponsable :
 - Midi-Entraide virtuel (27, 28 et 29 octobre 2020 ainsi que 3, 4 et 5 novembre 2020);
- Tenue de 6 rencontres virtuelles avec les employés du Ministère (18 juin, 15 octobre, 22 octobre et 3 décembre 2020, 4 février et 25 mars 2021).

Promotion et sensibilisation relatives aux pratiques d'édition écologique et de publication écoresponsable

- Accompagner chaque année au moins 2 unités administratives dans la réalisation d'une publication qui respecte les règles de l'édition écologique :
 - impression en novembre 2020 de 12 copies sur papier Enviro 100 de l'Intégration des arts à l'architecture et à l'environnement : bilan 2016-2019;
 - impression en septembre 2020 de dépliants sur papier et carton Enviro 100 pour le Conseil consultatif de la lecture et du livre.
- Relever par année 2 publications qui ont respecté les pratiques écoresponsables de l'édition :
 - mise en ligne de l'information gouvernementale disponible au sujet de la COVID-19;
 - impression en septembre 2020 sur papier Enviro 100 du Rapport annuel de gestion 2019-2020 du Ministère.

Résultats obtenus pour l'objectif gouvernemental 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 2 – Mettre en œuvre le processus de prise en compte des principes de développement durable dans toutes les actions structurantes menées par le Ministère	Le pourcentage des actions structurantes menées par le Ministère qui ont pris en compte les principes de développement durable	100 %, d'ici le 31 mars 2021	0 %	Non atteinte

Résultats obtenus pour l'objectif gouvernemental 1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 3 – Mettre en place une offre de formation ministérielle en matière de développement durable en lien avec les secteurs d'intervention et les champs d'expertise du personnel	La mise en place d'une offre de formation ministérielle	D'ici le 31 mars 2021	Aucun	Non atteinte

Résultats obtenus pour l'objectif gouvernemental 1.6 – Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 4 – Proposer l'intégration de la culture au développement durable dans les thématiques prioritaires des engagements internationaux et intergouvernementaux du gouvernement du Québec, ainsi que dans les plans d'action et critères de sélection des appels à projets découlant de ces engagements	Le nombre de propositions faites	10 propositions, d'ici le 31 mars 2021	5 propositions ¹⁹	Non atteinte

Résultats obtenus pour l'objectif gouvernemental 1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 5 – Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture et société	Le nombre d'ententes, de projets ou de plateformes d'échanges développés	Au moins 2 nouveaux, d'ici le 31 mars 2021	Aucun	Non atteinte
Action 6 – Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture et économie	Le nombre d'ententes, de projets ou de plateformes d'échanges développés	Au moins 2 nouveaux, d'ici le 31 mars 2021	Aucun	Non atteinte
Action 7 – Développer des ententes de partenariat, des projets intersectoriels ou des plateformes d'échanges permanentes Culture, territoire et environnement	Le nombre d'ententes, de projets ou de plateformes d'échanges développés	Au moins 2 nouveaux, d'ici le 31 mars 2021	Aucun	Non atteinte

19. En 2020-2021, cinq appels à des projets de coopération entre le Québec et des gouvernements étrangers (Côte d'Ivoire, Colombie, Cuba, Sénégal et Belgique) ont privilégié, dans leurs critères de sélection, des projets culturels prenant en considération les principes de développement durable.

Résultats obtenus pour l'objectif gouvernemental 6.2 – Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

ACTION	INDICATEUR	CIBLE 2020-2021	RÉSULTAT 2020-2021	ATTEINTE DE LA CIBLE
Action 8 – Informer le personnel de l'avancement des travaux des Tables afin de favoriser la contribution des clients partenaires à l'atteinte des cibles gouvernementales	Le nombre d'activités réalisées auprès du personnel	12 activités, d'ici le 31 mars 2021	Aucune	Non atteinte

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Assujéti à la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3), le ministère de la Culture et des Communications doit faire état dans son rapport annuel de gestion des actions réalisées au cours de l'exercice en matière d'occupation et de vitalité des territoires.

Actions générales en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Décentralisation	
<p>Accompagner la Ville de Montréal dans l'application des nouveaux pouvoirs d'autoriser certains types d'interventions en vertu de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> obtenus à la suite de l'adoption de la <i>Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec</i>.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Ville de Montréal a transmis son premier bilan à la suite de l'entrée en vigueur du transfert de gestion de certains actes assujettis à la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> (RLRQ, chapitre P-9.002; chapitre VI.1). • L'Assemblée nationale a adopté en mars 2021 le projet de loi 69 modifiant la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> et à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (RLRQ, chapitre A-19.1). Deux rencontres ont été organisées avec la Ville de Montréal les 25 et 30 mars 2021 pour présenter les répercussions des modifications législatives sur la gestion du patrimoine bâti. 	<p>En cours</p> <p>En cours</p>
<p>Mettre en œuvre l'entente-cadre sur les engagements du gouvernement du Québec et de la Ville de Montréal pour la reconnaissance du statut particulier de la métropole « Réflexe Montréal », et poursuivre les discussions avec la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une entente de délégation de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux publics, mieux connue sous l'appellation de la Politique du 1%.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Négociations visant le renouvellement de l'entente triennale de développement culturel entre le Ministère et la Ville de Montréal. • Rencontre d'information avec des représentants de la Ville de Montréal, la Fédération québécoise des municipalités et l'Union des municipalités du Québec concernant d'éventuelles modifications législatives visant à améliorer la protection du patrimoine. • Échanges entamés avec la Ville de Montréal en vue d'une entente de délégation concernant la Politique du 1%. 	<p>En suspens</p>

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Mettre en œuvre l'Entente sur les engagements du gouvernement et de la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de la capitale nationale, plus particulièrement en appliquant l'entente de délégation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics.</p> <p>Action</p> <p>Le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Québec ont signé le 25 juillet 2017 l'entente de délégation de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. Au cours des 2 premières années, le Ministère a accompagné la Ville de Québec dans l'application de ses nouveaux pouvoirs. L'entente est toujours en vigueur et la Ville de Québec est désormais tout à fait autonome dans l'application de cette politique.</p>	En cours
Délégation	
<p>Mettre en œuvre l'objectif 3.4 de la politique culturelle du Québec Partout, la culture, qui consiste à prendre appui sur les initiatives culturelles des municipalités, des MRC et des communautés autochtones.</p> <p>Mise en œuvre de la mesure 28 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, qui prévoit établir un nouveau partenariat avec les gouvernements de proximité en matière de culture et de langue.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonification annuelle de 5,6 M\$ du budget pour la conclusion d'ententes de développement culturel. • Signature de 184 ententes, dont 16 avec de nouveaux partenaires municipaux. • Rédaction d'un guide pour l'élaboration d'une politique culturelle municipale; mandat octroyé à l'organisme Les Arts et la Ville. 	En cours
<p>Mettre en œuvre l'orientation 2 du Plan d'action pour l'application des recommandations du Vérificateur général du Québec.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du partenariat avec les municipalités. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résultats du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier dans le cadre des annonces du 4 novembre 2020 couvrant des périodes de 1 à 3 années : <ul style="list-style-type: none"> ♦ 96 ententes pour 54 bénéficiaires (28 MRC et 26 municipalités); ♦ 14 régions administratives concernées; ♦ embauche de 28 personnes à titre d'agent ou agente de développement en patrimoine immobilier; ♦ montant de financement sur 3 ans : 51,6 M\$. • Précision des rôles et responsabilités du Ministère, des municipalités et des MRC. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Révision et mise en œuvre de la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>. La révision intègre de nouvelles responsabilités pour le milieu municipal ainsi que de nouveaux processus permettant davantage de protection du patrimoine bâti. 	<p>Réalisée</p> <p>Amorcée</p>

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Régionalisation	
<p>Mettre en œuvre la mesure 27 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023, qui souhaite tirer profit d'une meilleure coordination des services gouvernementaux en culture, en communications et en langue française qui sont offerts aux organismes et aux acteurs dans toutes les régions.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimisation de la connaissance et de l'utilisation des services gouvernementaux en culture par la signature d'ententes de partenariat territorial du Conseil des arts et des lettres du Québec dans les 17 régions administratives du Québec, comprenant des engagements totaux de 2,1 M\$. • Communication des renseignements sur l'ensemble des services gouvernementaux en culture et l'accompagnement des acteurs en matière de développement culturel. • Amélioration de la synergie et de la coordination des interventions en culture du Ministère et de ses sociétés d'État. Un comité a été mis sur pied en 2018 pour travailler sur des procédures pouvant favoriser la concertation et la dynamique entre le Ministère et ses sociétés d'État. Les travaux ont été suspendus. 	<p>En cours</p> <p>En continu</p> <p>En suspens</p>
<p>Mettre en œuvre la mesure 1.3 du Plan stratégique 2019-2023, qui vise à soutenir la diffusion des productions culturelles québécoises dans l'ensemble des régions.</p> <p>Action</p> <p>Soutien d'initiatives appuyant la diffusion régionale de productions culturelles québécoises mises en œuvre en 2020-2021. La cible annuelle de 17 initiatives soutenues sur tout le territoire, définie dans le Plan stratégique 2019-2023, a été atteinte au cours de 2020-2021.</p>	<p>Réalisée</p>

Les actions du Ministère en lien avec les priorités régionales sont présentées en annexe de ce rapport annuel de gestion.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le Ministère doit faire état dans son rapport annuel de gestion des divulgations d'actes répréhensibles reçues au cours de l'exercice, en vertu de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, chapitre D-11.1).

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles en 2020-2021.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Données globales

Effectif régulier au 31 mars 2021

NOMBRE DE PERSONNES OCCUPANT UN POSTE RÉGULIER
352

Nombre total de personnes embauchées selon le statut d'emploi au 31 mars 2021

RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE
15	20	27	2

Membres des minorités visibles et ethniques (MVE), anglophones, Autochtones et personnes handicapées

Embauche des membres de groupes cibles au 31 mars 2021

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2020-2021	Nombre de membres des MVE embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (%)
Régulier	15	1	1	1	0	3	20,0
Occasionnel	20	3	0	0	0	3	15,0
Étudiant	27	2	0	0	2	4	14,8
Stagiaire	2	0	0	0	0	0	0,0

Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi²⁰

STATUT D'EMPLOI	2020-2021	2019-2020	2018-2019
Régulier (%)	20,0	11,8	21,9
Occasionnel (%)	15,0	13,3	14,3
Étudiant (%)	14,8	14,3	15,0
Stagiaire (%)	0	16,7	0

Évolution de la présence des membres des groupes cibles dans l'effectif régulier²¹

Groupe cible ²²	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier au 31 mars 2019 (%)
Anglophones	4	1,1	4	1,1	3	0,8
Autochtones	4	1,1	4	1,1	2	0,6
Personnes handicapées	2	0,6	4	1,1	2	0,6

20. L'objectif d'embauche établi est un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui sont des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des Autochtones ou des personnes handicapées, dans le but de hausser la présence de ces groupes dans la fonction publique.

21. La cible ministérielle de représentativité pour les personnes handicapées correspond à 2 % de l'effectif régulier.

22. Les membres des minorités visibles et ethniques (MVE) ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) dans l'effectif régulier et occasionnel²³

Groupe cible par regroupement de régions	Nombre au 31 mars 2021	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021 (%)	Nombre au 31 mars 2020	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2020 (%)	Nombre au 31 mars 2019	Taux de présence dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2019 (%)
MVE Montréal-Laval	12	22,6	11	20,8	14	25,0
MVE Outaouais-Montérégie	4	28,6	4	26,7	3	20,0
MVE Estrie-Lanaudière-Laurentides	1	6,7	1	7,1	2	12,5
MVE Capitale-Nationale	20	8,0	19	7,7	18	7,3
MVE Autres régions	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Rappel des cibles de représentativité par région

La cible de représentativité des membres des minorités visibles et ethniques dans l'effectif régulier et occasionnel est répartie de la manière suivante :

- Montréal-Laval : 41 %;
- Outaouais-Montérégie : 17 %;
- Estrie-Lanaudière-Laurentides : 13 %;
- Capitale-Nationale : 12 %;
- Autres régions : 5 %.

Présence des membres des minorités visibles et ethniques pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2021

GRUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT (NOMBRE)	PERSONNEL D'ENCADREMENT (%)
Minorités visibles et ethniques	2	6,7

Rappel de la cible de représentativité pour le personnel d'encadrement

La cible de représentativité des membres des minorités visibles et ethniques dans l'effectif régulier et occasionnel est fixée à 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

23. Les données excluent les titulaires d'emplois supérieurs.

Femmes

Taux d'embauche des femmes par statut d'emploi au 31 mars 2021

	RÉGULIER	OCCASIONNEL	ÉTUDIANT	STAGIAIRE	TOTAL
Nombre total de personnes embauchées	15	20	27	2	64
Nombre de femmes embauchées	11	16	23	2	52
Taux d'embauche des femmes (%)	73,3	80,0	85,2	100,0	81,3

Taux de présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2021²⁴

GROUPE CIBLE	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	AGENTES ET AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Effectif total (nombre total d'hommes et de femmes)	30	247	50	25	0	0	352
Nombre total de femmes	17	169	41	24	0	0	251
Taux de représentativité des femmes (%)	56,7	68,4	82,0	96,0	0,0	0,0	71,3

24. Le personnel professionnel inclut les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de dossiers soumis à Infrastructures technologiques Québec en lien avec le PDEIPH

AUTOMNE 2020 (COHORTE 2021)	AUTOMNE 2019 (COHORTE 2020)	AUTOMNE 2018 (COHORTE 2019)
0	2	2

Nombre de nouvelles participantes et de nouveaux participants accueillis au PDEIPH

2020-2021	2019-2020	2018-2019
0	1	1

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes cibles²⁵

Nombre de mesures d'intégration en emploi au 31 mars 2021

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Mesure d'intégration en emploi pour les nouveaux arrivants membres des minorités visibles et ethniques	Membres des minorités visibles et ethniques	2

25. Les membres des minorités visibles et ethniques, les personnes handicapées, les Autochtones et les anglophones constituent les groupes cibles.

4.6 Allégement réglementaire et administratif

Le Ministère est assujéti à la Politique gouvernementale sur l'allégement réglementaire et administratif. À cet effet, il rend compte annuellement de ses réalisations en matière d'allégement réglementaire et administratif à l'égard des entreprises dans son rapport annuel de gestion.

Allégement réglementaire

Mécanisme de révision des lois et règlements — travaux du comité de révision interne

Le comité s'est réuni 1 fois en 2020-2021. Le plan de révision des règles est en cours d'élaboration. L'inventaire des lois et règlements qui ont des répercussions sur les entreprises ou qui concernent les entreprises, actuellement en vigueur au Ministère, est complété.

Liste des projets de lois et règlements révisés

Il n'y a pas eu de loi ni de règlement révisés à la suite des travaux du comité de révision interne; toutefois, une sélection des lois et règlements à évaluer, fondée sur les priorités ministérielles, a été faite.

En ce qui a trait au chantier de révision des 5 règlements associés à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, l'analyse d'impact réglementaire, avec le soutien d'une firme spécialisée en analyse économique, est en voie d'être complétée.

Le projet de loi 69 modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives a été adopté le 25 mars 2021 par l'Assemblée nationale. L'analyse d'impact réglementaire a été diffusée en septembre 2020.

Une consultation en vue d'une modification des 2 lois sur le statut de l'artiste (RLRQ, chapitres S-32.1 et S-32.01), laquelle s'est amorcée le 24 février 2020, a été suspendue le 30 mars 2020 dans le contexte de la pandémie, puis relancée du 19 novembre 2020 au 1^{er} février 2021.

Allégement administratif

Le Ministère a poursuivi ses travaux de mise en œuvre de la mesure 4 du Plan d'action gouvernemental 2018-2021 en matière d'allégement réglementaire et administratif dans le secteur du commerce de détail. Le mandat consiste à moderniser certaines modalités en ce qui a trait aux permis de commerçant de détail de matériel vidéo, notamment en éliminant les permis de commerçant de détail de matériel vidéo sous forme de papier-carton à afficher en magasin. La modification réglementaire est sur le point d'être complétée²⁶, sa mise en œuvre sera effective en juin 2021.

26. Abrogation de l'article 34 du *Règlement sur les permis d'exploitation de lieu de présentation de films en public, de distributeur et de commerçant au détail de matériel vidéo* (RLRQ, chapitre C-18, r. 4) de la *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1).

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES REÇUES
248 ²⁷

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	174	0	0
21 à 30 jours	30	2	0
31 jours et plus (le cas échéant)	32 ²⁸	0	0
Total	236	0	0

27. Le traitement de 19 demandes reçues au cours de cette période a été reporté en 2021-2022. De plus, les demandes reçues en 2019-2020 ont été traitées en 2020-2021.

28. Le traitement de 20 demandes a été supérieur à 31 jours. Ce délai s'explique en raison des circonstances exceptionnelles liées à la COVID-19. En effet, les documents visés par les demandes étaient détenus uniquement en version papier et, en raison des consignes de télétravail, nous n'y avons pas accès dans les délais prescrits par la *Loi*.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	NOMBRE DE DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION	DISPOSITION DE LA LOI INVOQUÉE ↓
Acceptée (entièrement)	29	0	0	Sans objet
Partiellement acceptée	58	2	0	1, 9, 13, 18, 21, 22, 23, 24, 29, 30, 1, 31, 33, 34, 37, 38, 39, 48, 53, 54, 59, 86, 1, 88 Articles 5 et 9, <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> (RLRQ, chapitre C-12)
Refusée (entièrement)	10	0	0	9, 13, 18, 19, 23, 24, 28, 31, 32, 34, 37, 39, 48, 53, 54, 59, 88 Article 9, <i>Charte des droits et libertés de la personne</i>
Autre	139	2	0	1, 13, 48; 2 demandes annulées

Mesures d'accommodement et avis de révision

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
0	4

4.8 Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

Comité permanent et mandataire

QUESTION	RÉPONSE
Avez-vous un ou une mandataire?	Oui
Combien d'employées et d'employés votre organisation compte-t-elle?	50 ou plus
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	Oui
Si oui, donnez le nombre de ces rencontres :	3
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître à votre personnel le ou la mandataire et, le cas échéant, les membres du comité permanent de votre organisation? Si oui, expliquez lesquelles : mise à jour de la section de l'intranet portant sur la Politique linguistique, mention lors des rencontres avec chaque nouveau gestionnaire arrivé au Ministère et rappels ponctuels, lorsque cela est jugé pertinent, à l'occasion de tout questionnement ou de toute demande d'avis linguistique à la Direction des communications et des affaires publiques.	Oui

Statut de la politique linguistique institutionnelle

QUESTION	RÉPONSE
Depuis mars 2011, avez-vous adopté une politique linguistique institutionnelle, qui a été approuvée par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française, ou adopté celle d'une organisation? Si oui, donnez la date à laquelle elle a été adoptée :	Oui 26 juin 2013
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée? Si oui, donnez la date à laquelle les modifications ont été officiellement approuvées par la plus haute autorité de votre organisation, et ce, après avoir reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française :	Oui 22 mars 2021

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTION	RÉPONSE
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?</p> <p>Si oui, expliquez lesquelles : avis linguistiques (rôle-conseil de la Direction des communications et des affaires publiques, du mandataire et du comité permanent), mise à jour de la section de l'intranet portant sur la Politique linguistique et élaboration d'une stratégie de communication interne pour promouvoir la version révisée au cours de la prochaine année.</p>	<p>Oui</p>
<p>Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour la faire connaître et former votre personnel quant à son application?</p>	<p>Sans objet</p>

4.9 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, par de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité. Elle a aussi pour objet d'assurer la pérennité et l'accessibilité des services de l'État, dans le but d'accroître le bien-être de la population québécoise.

La Politique s'applique à tous les organismes publics du gouvernement du Québec qui offrent des biens et des services à la population, aux entreprises ainsi qu'aux municipalités, à moins que le gouvernement n'en décide autrement. Les organismes et les sociétés d'État du portefeuille Culture et Communications étant des organismes publics, ils y sont donc assujettis.

Direction des services aux entreprises et du classement des films

Depuis le 1^{er} avril 2017, le Ministère rend compte des services tarifés par la Direction des services aux entreprises et du classement des films en vertu de la *Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1) et du *Règlement sur les frais d'examen et les droits payables en vertu de la Loi sur le cinéma* (RLRQ, chapitre C-18.1, r. 1).

La tarification des services offerts à la clientèle commerciale est établie à partir d'une évaluation du coût de revient de ces services effectuée en 2012-2015. Aucun nouveau service n'a été ajouté en 2020-2021.

La tarification est ajustée le 1^{er} janvier de chaque année conformément à la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001), en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Québec. Cette hausse a été de 1,26 % le 1^{er} janvier 2021, conformément à l'annonce du ministère des Finances du 12 novembre 2020. Les tarifs en vigueur sont affichés sur le site Web du ministère de la Culture et des Communications.

Les revenus tarifaires pour l'exercice 2020-2021 ont été de 2 044 965,64 \$.

Centre de conservation du Québec

Le Centre de conservation du Québec a été créé le 1^{er} avril 1979. Il fait partie intégrante du Ministère depuis le 1^{er} avril 2016. Ses services et ses ressources sont régis par la *Loi sur le ministère de la Culture et des Communications* (RLRQ, chapitre M-17.1), la *Loi sur la fonction publique* (RLRQ, chapitre F-3.1.1), la *Loi sur l'administration financière* et la *Loi sur l'administration publique* (RLRQ, chapitre A-6.01), ainsi que par les règles encadrant la gestion des ressources humaines, matérielles, informationnelles et communicationnelles dans la fonction publique.

Services facturés

Le Centre permet à 3 catégories de clientèles de recourir à ses services spécialisés sur la base d'une grille tarifaire établie à partir du coût de revient. Les tarifs horaires pour l'exercice 2020-2021 étaient de :

- 78 \$ pour les organismes à but non lucratif (organismes communautaires, sociétés d'histoire, fabriques de paroisses, communautés religieuses, musées privés, centres d'archives privées, etc.);
- 100 \$ pour les organismes publics (villes et municipalités, établissements publics d'enseignement, ministères et sociétés d'État, etc.);
- 135 \$ pour les entreprises à but lucratif (privées et publiques) et les personnes physiques.

Les revenus de tarification se sont élevés à 602 920,63 \$ en 2020-2021 et la part des coûts des biens et services à 199 584,35 \$.



Activité tenue dans le cadre des Journées de la Culture.
Odyscène et les sept (7) villes de la MRC de Thérèse-De Blainville ont présenté Opéra au balcon, une série de 7 concerts d'opéra mettant en vedette le ténor Steeve Michaud.

© Photo libre de droit

ANNEXE

Actions liées aux priorités régionales en matière d'occupation et de vitalité des territoires

Région 01 – Bas-Saint-Laurent

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Agir pour l'attractivité de la région	
<p>Participer à la stratégie régionale concertée et multisectorielle d'attractivité du Bas-Saint-Laurent portée par le Collectif régional de développement.</p> <p>Action</p> <p>Rencontre avec le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent et Culture Bas-Saint-Laurent pour discuter des enjeux et priorités du secteur culturel en vue d'une collaboration.</p>	Amorcée
<p>Participer au développement d'une offre en tourisme culturel, en soutenant des projets tels que le circuit de mise en valeur du patrimoine religieux Sacrés artisans.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none">• Aide financière octroyée pour le développement d'un prototype de mise en valeur du travail d'artisans dans des églises du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie à partir de technologies numériques.• Aide financière octroyée à 3 institutions muséales du Bas-Saint-Laurent pour la mise en valeur de leur collection (Matamajaw, Musée du Bas-Saint-Laurent et Jardins de Métis).• Aide financière au fonctionnement octroyée à 8 institutions muséales à caractère culturel et accompagnement pour leurs projets de développement.	Réalisée
Priorité 2 : Agir pour l'équité entre les personnes et la collectivité en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation du territoire	
<p>Encourager et soutenir les partenaires dans le développement de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées.</p> <p>Action</p> <p>Octroi d'une aide financière pour 5 projets visant l'inclusion sociale de personnes à risque. Toutefois, les mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19 ont nécessité de reporter la réalisation des projets.</p>	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3 : Agir pour un environnement sain et une vie de qualité	
<p>Soutenir l'amélioration de l'offre culturelle en ligne (cours, spectacles, etc.).</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien de 3 écoles de musique, de 4 institutions muséales et de 2 médias communautaires pour acquérir de l'équipement et de l'expertise ainsi qu'offrir des formations, des conférences, des capsules culturelles et des expériences de visites virtuelles en vidéo 360 degrés pour diffusion en ligne. • Soutien financier de 2 projets d'immobilisation de l'École de musique Alain-Caron et du Camp musical Saint-Alexandre visant à bonifier l'offre de cours en ligne au Bas-Saint-Laurent. • Soutien financier de 1 projet pour bonifier l'offre culturelle en ligne au Bas-Saint-Laurent, dans le cadre du Programme d'aide à l'adaptation numérique des entreprises de la presse d'information écrite. • Accompagnement des institutions muséales du Bas-Saint-Laurent pour améliorer leur offre culturelle en ligne. 	En cours
<p>Favoriser la participation citoyenne à la vie culturelle locale par des actions spécifiques dans le cadre des ententes de développement culturel.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier et accompagnement de 6 villes et de 7 MRC pour le renouvellement et la signature des ententes de développement culturel 2021-2023. • Signature d'une nouvelle entente de développement culturel avec la Ville d'Amqui. 	En cours
<p>Contribuer à la qualité de vie et à l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en valeur de cette orientation lors des rencontres d'information sur le renouvellement des ententes de développement culturel. • Participation au Comité d'action régionale en aménagement du Bas-Saint-Laurent. 	En cours
Priorité 4 : Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés	
<p>Soutenir Culture Bas-Saint-Laurent dans le développement d'une communauté technologique culturelle pour favoriser l'usage des technologies de l'information en culture.</p> <p>Action</p> <p>Soutien financier et accompagnement pour développer la communauté technoculturelle du Bas-Saint-Laurent.</p>	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 5 : Agir pour la vitalité des communautés rurales	
<p>Améliorer l'offre en loisir culturel dans les municipalités par l'intermédiaire des camps de jour, des bibliothèques et des centres communautaires.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent, notamment pour l'implantation dans les camps de jour de trousseaux d'activités Art nature (Land art) et de « ruches d'art » en bibliothèque ainsi que la diffusion des capsules d'animation culturelle <i>Marly teste des affaires</i>. • Soutien financier de 2 projets de Diffusion Mordicus et Paradis pour des activités dans les écoles et les centres de la petite enfance du Bas-Saint-Laurent. 	En cours
<p>Favoriser l'accueil et l'inclusion des nouveaux arrivants au moyen d'activités culturelles spécifiques.</p> <p>Action</p> <p>En suspens pour 2020-2021, en raison de la pandémie, mais elle avait débuté en 2019-2020 et se poursuivra en 2021-2022.</p>	En suspens
<p>Accompagner les municipalités, les MRC et la Première Nation Malécite dans l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre de politiques culturelles et de plans d'action en culture.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien financier et accompagnement de 6 villes et de 7 MRC pour le renouvellement et la signature des ententes de développement culturel 2021-2023. • Signature d'une nouvelle entente de développement culturel avec Ville d'Amqui. • Soutien financier de 13 ententes de développement culturel pour l'année. • Soutien financier et accompagnement de la Ville de La Pocatière pour élaborer sa première politique culturelle. 	En cours

Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3 : Assurer le développement des communautés	
<p>Présenter aux trois MRC n'ayant pas signé d'ententes de développement culturel les avantages de celles-ci pour les inciter à conclure de tels partenariats qui leur permettront de diversifier leurs revenus aux fins d'actions culturelles.</p> <p>Action</p> <p>Trois nouvelles ententes de développement culturel signées avec le monde municipal.</p>	Réalisé
<p>Dans les négociations de prochaines ententes de développement culturel, favoriser l'intégration d'actions de mise en valeur d'attraits culturels trilingues dans le but d'améliorer l'offre de service aux communautés et de valoriser la langue innue.</p> <p>Action</p> <p>La culture et la langue autochtones font partie des priorités régionales qui ont été présentées aux partenaires dans les négociations entourant la ratification des ententes de développement culturel.</p>	Réalisé
Priorité 4 : Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises	
<p>Accompagner et soutenir financièrement le Hub créatif numérique ainsi que les sept organismes culturels qui en font partie pour qu'ils puissent assurer leur plein développement.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière de 99 500 \$ accordée au Centre d'expérimentation musicale pour l'achat notamment d'un équipement de sonorisation. • Accompagnement du Hub créatif aux fins de la préparation d'une demande d'aide financière de 88 900 \$ pour l'acquisition d'un équipement. • Aide financière de 16 666 \$ pour le réseautage innovant de l'équipement culturel numérique dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec Ville de Saguenay. 	En cours
<p>Promouvoir et soutenir le développement et l'implantation d'un outil de planification archéologique de géoréférencement destiné à toutes les MRC de la région dans le but de favoriser une appropriation accrue des territoires dans la protection des sites archéologiques.</p> <p>Action</p> <p>Envoi d'un courriel de promotion des orientations régionales, incluant le projet de géoréférencement, et suivis téléphoniques lors des négociations des ententes de développement culturel de 2020-2023.</p>	En cours
<p>Prioriser la réalisation de projets en lien avec l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies qui incluent des partenariats avec des entreprises (appels de projets numériques décentralisés).</p> <p>Action</p> <p>Financement de 25 000 \$ accordé à Culture Saguenay–Lac-Saint-Jean pour l'implantation d'un incubateur numérique destiné aux artistes et organismes culturels ainsi qu'aux entreprises numériques régionales.</p>	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 6 : Renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région	
<p>Réaliser trois rencontres de consultation visant la création d'une table des partenaires en patrimoine des communautés innues pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.</p> <p>Action</p> <p>Tenue de 3 rencontres avec l'Institut Tshakapesh et la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh.</p>	En cours
Priorité 12 : Consolider, structurer et organiser l'offre touristique régionale	
<p>Favoriser le soutien de l'implantation d'un centre d'interprétation historique du site patrimonial d'Arvida, porté par le Centre d'histoire Sir-William-Price.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière de 60 000 \$ accordée dans le cadre de l'entente de développement culturel de Ville de Saguenay pour la réalisation d'un projet d'exposition temporaire à l'église Sainte-Thérèse et la mise en valeur d'un site patrimonial d'Arvida.</p>	Amorcée
<p>Participer aux démarches relatives aux initiatives de mise en commun des ressources des regroupements des musées (Alliance des musées du Lac-Saint-Jean et Saguenay Ville-musée) et les soutenir, le cas échéant.</p> <p>Action</p> <p>Accompagnement et aide financière de 50 000 \$ accordée à l'Alliance des musées du Lac-Saint-Jean et à Saguenay Ville-musée pour la création d'un jeu éducatif sur l'histoire du Lac-Saint-Jean. Aussi, l'aide financière ira à la mutualisation des archives des organismes muséaux du Saguenay, dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien à la concertation et à l'innovation des institutions muséales.</p>	En cours

Région 03 – Capitale-Nationale

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3 : Développer les infrastructures touristiques	
<p>Accompagner la Ville de Cap-Santé dans son projet de mise en valeur du manoir Allsopp et du fort Jacques-Cartier.</p> <p>Action</p> <p>Tenue le 18 février 2021 d'une rencontre officielle avec la Ville de Cap-Santé.</p>	Amorcée
<p>Bonifier l'offre en tourisme culturel à la pointe aux Alouettes par des dispositifs d'interprétation sur le site, dans le cadre du projet de création d'un pavillon d'accueil.</p> <p>Action</p> <p>Le projet a débuté, mais il accuse un retard compte tenu des mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19.</p>	En cours
Priorité 4 : Assurer le déploiement du numérique	
<p>Soutenir financièrement au moins un média privé de la presse écrite dans la réalisation d'un projet visant son adaptation au numérique.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière de 22600 \$ accordée à Monquartier pour la réalisation du projet Plus près de chez vous.</p>	Réalisée
Priorité 8 : Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel	
<p>Susciter la mise en œuvre d'actions concertées de conservation et de valorisation du patrimoine matériel et immatériel à l'échelle régionale, notamment en organisant des rencontres d'information et d'échanges entre les agents de développement en patrimoine immobilier.</p> <p>Action</p> <p>Aucune action en 2020-2021.</p>	Non amorcée
<p>Favoriser l'intégration d'un projet régional en aménagement culturel du territoire dans les ententes de développement culturel.</p> <p>Action</p> <p>Renouvellement de l'entente régionale sur les paysages de la Capitale-Nationale qui vise à protéger et à mettre en valeur les paysages de la région lors de la ratification des ententes de développement culturel renouvelées pour les MRC de Portneuf, de L'Île-d'Orléans, de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est ainsi que Développement Côte-de-Beaupré.</p>	Réalisée

Région 04 – Mauricie

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive	
<p>Soutenir les interventions pour la préservation du patrimoine au moyen de deux ententes de restauration en patrimoine bâti avec les MRC ou les municipalités.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée aux villes de Shawinigan et de Trois-Rivières dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.</p>	En cours
Priorité 2 : Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel	
<p>Soutenir financièrement la coordination de la formation continue en culture destinée aux travailleurs culturels et aux artistes professionnels.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à Culture Mauricie pour la coordination de la formation continue.</p>	Réalisée
<p>Soutenir financièrement deux artistes, écrivains ou organismes culturels dans la réalisation de projets visant à bonifier l'offre culturelle dans le parcours éducatif.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée pour la réalisation d'un projet soumis par un artiste et celui d'une institution muséale.</p>	Amorcée
Priorité 3 : Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien	
<p>Renouveler les ententes de développement culturel avec les MRC et la Nation atikamekw sur l'ensemble du territoire dans le but de contribuer à la vitalité culturelle des milieux visés.</p> <p>Action</p> <p>Renouvellement de l'entente de développement culturel avec la Nation atikamekw.</p>	Réalisée
Priorité 4 : Soutenir la vitalité de l'écosystème économique	
<p>Soutenir financièrement l'action d'un agent de développement numérique régional à Culture Mauricie pour accompagner les acteurs du secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation et à la transmission des pratiques numériques.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à Culture Mauricie pour l'action d'un agent de développement numérique.</p>	Réalisée
<p>Soutenir financièrement au moins un projet dans le cadre de l'appel de projets en numérique en 2020-2021 dans le but de permettre au milieu d'expérimenter de nouvelles approches de diffusion du contenu culturel.</p> <p>Action</p> <p>Soutien financier accordé au Musée Pop et à Radio Shawinigan dans le cadre de l'appel de projets Soutien au rayonnement numérique.</p>	Amorcée
<p>Soutenir financièrement et par de l'accompagnement un projet de mise en commun des ressources de médias communautaires d'ici 2022.</p> <p>Action</p> <p>Aucune action en 2020-2021.</p>	Non amorcée

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 5 : Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population	
<p>Accompagner et soutenir financièrement l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des camps de jour dans les MRC des Chenaux, de Mékinac et de Maskinongé.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à 3 MRC pour une offre d'animation dans des camps de jour durant la période estivale.</p>	Amorcée
<p>Soutenir deux projets culturels par année comme outils d'intervention destinés à des clientèles vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le but d'agir sur des enjeux qui y sont liés.</p> <p>Action</p> <p>Soutien de 3 projets développés respectivement par La Fenêtre, le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire ainsi que le Centre d'amitié autochtone de La Tuque.</p>	En cours

Région 05 – Estrie

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Soutenir des stratégies pour répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises	
<p>Soutenir financièrement la coordination de la formation continue en culture destinée aux travailleurs culturels et aux artistes professionnels.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée au Conseil de la culture de l'Estrie pour la coordination de la formation continue.</p>	Réalisée
Priorité 2 : Soutenir les entreprises estriennes dans leurs efforts pour maintenir et améliorer leur valeur ajoutée et leur prospérité	
<p>Accompagner le Bureau estrien de l'audiovisuel et du multimédia pour en faire un centre de ressources en littératie numérique pour la MRC des Sources.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à la MRC des Sources dans le cadre d'un fonds numérique prévu à l'entente de développement culturel 2017-2020.</p>	En cours
<p>Soutenir financièrement le projet de transformation numérique 0/1 — Hub numérique Estrie pour son accompagnement aux organismes et aux entreprises de la région.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière de 250 000 \$ accordée à Sporobole pour la réalisation du plan d'action biennal de mise à jour numérique régionale.</p>	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 5 : Maintenir et développer des initiatives régionales et concertées en matière de développement culturel, touristique, sportif et de loisir, et faciliter l'offre d'activités	
<p>Soutenir les interventions pour la préservation du patrimoine bâti au moyen de trois ententes de restauration en patrimoine bâti avec des municipalités et d'une entente avec la MRC du Haut-Saint-François destinée aux propriétaires privés de ce territoire.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à la Ville de Sherbrooke, la Ville de Coaticook, la MRC du Haut-Saint-François et la MRC de Coaticook dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.</p>	En cours
<p>Accompagner et soutenir financièrement l'organisme Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des camps de jour de la région.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée pour la réalisation du projet Conciergerie en camp de jour qui vise à soutenir les services d'animation estivale de l'Estrie pour rehausser l'animation d'activités en arts plastiques.</p>	Amorcée
<p>Soutenir la démarche d'accompagnement de quatre institutions muséales dans la MRC du Val-Saint-François pour l'obtention de l'agrément.</p> <p>Action</p> <p>Embauche d'une consultante pour soutenir et accompagner 4 institutions muséales de la MRC du Val-Saint-François dans la préparation d'une demande d'agrément.</p>	En cours
<p>Renouveler les ententes de développement culturel avec les MRC sur l'ensemble du territoire dans le but de contribuer à la vitalité culturelle des territoires.</p> <p>Action</p> <p>L'ensemble du territoire bénéficie d'une entente de développement culturel.</p>	Réalisée
Priorité 8 : Augmenter la diplomation et la qualification des jeunes Estriens et lutter contre le décrochage scolaire	
<p>Contribuer à la persévérance scolaire en soutenant des activités culturelles à l'école dans un contexte parascolaire dans le cadre de l'appel de projets Appui à l'offre culturelle dans le parcours éducatif.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière de 109900 \$ accordée pour la réalisation de 3 projets parascolaires en Estrie qui permettront de joindre plus de 1 700 jeunes du primaire et du secondaire dans le cadre d'activités culturelles.</p>	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 13 : Réduire la pauvreté et l'exclusion sociale	
<p>Soutenir deux projets culturels par année comme outils d'intervention destinés à des clientèles vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le but d'agir sur des enjeux qui y sont liés.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à 10 projets dans le cadre de l'appel de projets Culture et Inclusion.</p>	En cours
Priorité 14 : Améliorer la disponibilité de services de télécommunication partout en Estrie et favoriser leur utilisation pour l'information et la formation des citoyens	
<p>Soutenir financièrement au moins 20 médias communautaires dans le but de contribuer au maintien de leur existence et, par le fait même, de permettre à la population d'avoir accès à de l'information locale et régionale.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à 4 radios et à 16 journaux communautaires dans le cadre du programme Aide au fonctionnement des médias communautaires.</p>	Réalisée

Région 06 – Montréal

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement ayant un impact sur la métropole	
<p>Poursuivre le partenariat en développement culturel avec la Ville de Montréal.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Premier bilan transmis par la Ville de Montréal à la suite de l'entrée en vigueur du transfert de gestion de certains actes assujettis à la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i>. • Tenue de 2 rencontres avec la Ville de Montréal, les 25 et 30 mars 2021, pour présenter les nouvelles exigences découlant des modifications apportées à la <i>Loi sur le patrimoine culturel</i> et à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>. 	En cours
Priorité 4 : Améliorer l'intégration des nouvelles populations	
<p>Favoriser l'intégration des artistes immigrants au milieu culturel montréalais, notamment en soutenant des organismes dont la mission est de les accompagner.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à l'organisme Diversité artistique Montréal, dont la mission consiste à promouvoir l'inclusion et l'équité culturelle en accompagnant les artistes immigrants et racisés dans leur développement de carrière.</p>	En cours
<p>Favoriser le développement des publics issus de l'immigration en facilitant l'accès à la culture, notamment en soutenant des projets réalisés par des organismes ciblant des populations immigrantes.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à Montréal arts interculturels, un diffuseur pluriculturel et pluridisciplinaire qui offre notamment un programme de développement des publics.</p>	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 6 : Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones	
<p>Accroître la circulation et la mise en valeur des œuvres d'artistes autochtones en soutenant des organismes qui permettent leur diffusion.</p> <p>Action</p> <p>Circulation des œuvres d'artistes autochtones dans le réseau Accès culture de la Ville de Montréal.</p>	En cours
Priorité 8 : Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant	
<p>Favoriser la consolidation et le développement du réseau des bibliothèques publiques de Montréal en participant financièrement aux projets de rénovation et de construction.</p> <p>Action</p> <p>Poursuite des projets de consolidation et de développement du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal.</p>	En cours
<p>Favoriser la consolidation et le développement des infrastructures culturelles dans les quartiers montréalais en accompagnant les organismes dans leurs recherches de solutions immobilières et en contribuant financièrement à la réalisation de ces projets.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière totalisant près de 4 M\$ accordée pour la réalisation de 4 projets dans le cadre du programme Aide aux immobilisations. Il s'agit de 2 projets de relocalisation du Centre des auteurs dramatiques (644 448 \$) et d'Eastern Bloc (299 000 \$) ainsi que de 2 projets d'achat d'un équipement spécialisé pour l'École d'ébénisterie d'art de Montréal (790 500 \$) et le Cirque Éloize (2 234 600 \$). • Accord de principe conclu aux fins d'une aide financière de 8 M\$ accordée à la Société des arts technologiques pour la réalisation d'un projet de maintien d'actifs et de mise à niveau de l'équipement spécialisé. • Aide financière de 183 600 \$ accordée aux stations radiophoniques CKVL et CIBL ainsi qu'à la Maison Saint-Gabriel pour la réalisation de 4 projets de mise à niveau technologique. • Aide financière de 3 M\$ accordée pour la réalisation de 8 projets de restauration du patrimoine culturel à caractère religieux : <ul style="list-style-type: none"> ▪ flèche du clocher de la cathédrale Christ Church (1 M\$); ▪ muret de la basilique-cathédrale Marie-Reine-du-Monde (578 200 \$); ▪ contreforts de l'église Saint-James (460 000 \$); ▪ maçonnerie et fenestration de l'église du Sault-au-Récollet (241 800 \$); ▪ toiture en ardoise de l'église Saint-René-Goupil et installation d'un système de détection des incendies (117 082 \$); ▪ toiture de l'église Notre-Dame-de-la-Salette et installation d'un système de détection des incendies (146 720 \$); ▪ béton, fenestration et toiture de la Première Église évangélique arménienne (175 000 \$); ▪ fondations de l'église Notre-Dame-de-Pompéi (280 000 \$). 	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 9 : Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle	
<p>Renforcer la reconnaissance de Montréal comme chef de file en créativité numérique (mesure 32 du Plan d'action gouvernemental en culture 2018-2023) en stimulant l'essor d'initiatives structurantes dans ce domaine, ainsi qu'en participant financièrement à leur développement.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière de 382 075 \$ accordée pour la réalisation de 8 projets de créativité numérique dans le cadre de l'entente de développement culturel conclue avec la Ville de Montréal.</p>	En cours
Priorité 10 : Accélérer l'essor de l'est de Montréal	
<p>Favoriser l'essor et la consolidation des organismes culturels dans les quartiers de l'est de Montréal.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière de 319 739 \$ accordée au musée du Château Dufresne pour la période 2019-2022 dans le cadre du programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales. • Aide financière de 40 833 \$ accordée au Biodôme de Montréal pour la réalisation du projet La nuit des chercheur.euse.s, dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien à la concertation et à l'innovation des institutions muséales. • Émission d'un avis d'intention de classement pour le site patrimonial de Maisonneuve. 	En cours

Région 07 – Outaouais

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique	
<p>Négocier et conclure une entente sectorielle régionale en culture (cinq MRC) basée sur les priorités des territoires en matière de développement culturel qui comprend notamment un volet contribuant à la professionnalisation des organismes culturels.</p> <p>Action</p> <p>Ratification de 5 ententes de développement culturel couvrant l'ensemble du territoire.</p>	En cours
Priorité 2 : Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains	
<p>Négocier et conclure une entente sectorielle régionale en culture (cinq MRC) basée sur les priorités des territoires en matière de développement culturel, qui comprend notamment un volet visant à susciter des actions communes des milieux ruraux et urbains.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à l'organisme Dimension sportive et culturelle pour la réalisation d'un projet visant la participation active des jeunes à des loisirs culturels variés et de qualité et l'émergence de tribunes régionales ralliant les milieux urbains et ruraux.</p>	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3 : Construire une identité régionale forte	
<p>Contribuer à l'accroissement du sentiment d'appartenance et de l'attractivité des milieux en sensibilisant et en outillant les municipalités en matière d'aménagement culturel du territoire.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière prévue dans le cadre du Fonds du patrimoine culturel québécois pour les 5 MRC de la région qui ont conclu une entente de développement culturel.</p>	En cours
<p>Soutenir le réseau muséal de la région dans son projet d'établissement d'un musée régional.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière accordée au Réseau muséal de l'Outaouais pour la réalisation d'une étude de faisabilité au sujet de l'implantation du musée régional MuséO. • Aide financière accordée au Réseau muséal de l'Outaouais pour la réalisation d'actions favorisant la définition et le rayonnement de l'identité de Gatineau et de l'Outaouais dans le cadre du projet d'incubateur muséal régional. 	En cours
<p>Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement pour l'inclusion, dans l'entente de développement culturelle 2020-2023 de Gatineau, d'un volet de parrainage professionnel auprès des artistes autochtones et issus des communautés culturelles, avec la collaboration de Culture Outaouais. • Le travail de réseautage avec les communautés a été considérablement limité en 2020-2021 en raison des mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19. 	En cours
Priorité 5 : Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification	
<p>Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels du territoire (formation de Culture Outaouais et entente sectorielle visant le partage de ressources en culture).</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ratification de 5 ententes de développement culturel couvrant l'ensemble du territoire de la région de l'Outaouais. • Aide financière accordée au fonctionnement de l'organisme Culture Outaouais. L'aide contribue notamment à soutenir leur programme de formation pour les travailleurs du milieu culturel. 	En cours

Région 08 – Abitibi-Témiscamingue

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2 : Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu	
<p>Négocier et conclure une entente sectorielle de développement en culture pour tout le territoire, incluant un volet culture-éducation.</p> <p>Action</p> <p>La ratification d'une entente sectorielle pluriannuelle est reportée en 2021-2022.</p>	Non amorcée
<p>Soutenir le développement des compétences des travailleurs culturels et des artistes professionnels par la formation offerte par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière au fonctionnement accordée au Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue pour la formation des travailleurs du milieu culturel et le développement de leurs compétences numériques.</p>	En cours
Priorité 3 : Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants	
<p>Par l'intermédiaire de programmes, encourager des initiatives visant à développer l'attachement des nouveaux arrivants à leur communauté d'accueil, notamment des personnes risquant l'exclusion, par des activités culturelles et de partage de la culture locale.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> Des actions pour la mise sur pied d'un programme de soutien financier aux projets culturels et le soutien de programmes de médiation culturelle sont incluses dans l'entente de développement culturel 2020-2021 conclue avec la Ville de Rouyn-Noranda. Aide financière au fonctionnement accordée au Musée d'art de Rouyn-Noranda pour élaborer notamment une programmation annuelle éducative et de médiation culturelle. Soutien accordé pour la réalisation d'un projet de l'Unité régionale de Loisir et sport de l'Abitibi-Témiscamingue en partenariat avec la MRC d'Abitibi-Ouest. Ce projet vise le développement de l'offre de loisir culturel pour améliorer l'attractivité de ce territoire. 	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations	
<p>Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de la première phase du projet d'aménagement du parc Bérard, soutenu dans le cadre de l'entente de développement culturel 2020-2021 conclue avec la Ville de Val-d'Or. • Aide financière accordée pour la réalisation d'une œuvre de cocréation allochtone-autochtone au parc Bérard dans le cadre de l'entente de développement culturel 2020-2021 conclue avec la Ville de Val-d'Or. • Aide financière accordée à l'organisme Minwashin dans le cadre de l'appel de projets Culture et Inclusion, pour la réalisation d'un projet qui vise à rendre le milieu de la santé plus accueillant culturellement pour les autochtones. • Création d'une escouade archéologique pour découvrir et recenser le potentiel archéologique, historique et préhistorique des communautés anicinabes dans le cadre de l'entente de développement culturel 2017-2020 conclue avec la MRC de Rouyn-Noranda. 	En cours
<p>Susciter l'émergence de projets communs avec les communautés autochtones, notamment en invitant les agents de développement culturel autochtone aux rencontres d'échanges des agents de développement culturel des territoires.</p> <p>Action</p> <p>L'action prévue a été reportée en raison des mesures de confinement découlant de la pandémie de COVID-19.</p>	Non amorcée

Région 09 – Côte-Nord

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3 : Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord	
<p>Contribuer à doter les 10 communautés autochtones du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord d'un agent culturel autochtone et d'un plan d'action par communauté.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée pour l'embauche de 8 agents et agentes de développement culturel autochtone dans leur communauté.</p>	En cours
<p>Accompagner de façon soutenue la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans ses projets stratégiques dans le but de poursuivre son développement et de favoriser sa reconnaissance officielle au patrimoine mondial de l'UNESCO.</p> <p>Action</p> <p>Présence du Ministère à la table des partenaires de la candidature de l'île d'Anticosti pour être inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.</p>	En cours
Priorité 5 : Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement	
<p>Réaliser trois rencontres de consultation visant la création d'une table des partenaires en patrimoine des communautés innues pour le Saguenay–Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.</p> <p>Action</p> <p>Rencontres tenues avec l'Institut Tshakapesh et la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh.</p>	En cours
Priorité 6 : Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés	
<p>Inclure au moins une action culturelle destinée aux enfants âgés de zéro à cinq ans dans chacune des ententes de développement culturel de la Côte-Nord.</p> <p>Action</p> <p>Présence d'au moins une action culturelle destinée aux enfants d'âge préscolaire dans 7 ententes de développement culturel conclues avec la région de la Côte-Nord.</p>	En cours
<p>Présenter aux deux MRC n'ayant pas signé d'ententes de développement culturel les avantages de celles-ci dans le but de les inciter à conclure de tels partenariats qui leur permettront de renforcer la capacité d'agir des milieux et de consolider l'action culturelle sur l'ensemble du territoire nord-côtier.</p> <p>Action</p> <p>Ratification de 1 entente de développement culturel.</p>	Réalisée

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 8 : Agir en synergie	
<p>Dans le cadre des aides financières disponibles sur le territoire, collaborer à trois actions communes entre autochtones et allochtones.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de fouilles archéologiques et mise en valeur de la culture innue par le projet Destination Tadoussac, dont le conseil de bande d'Essipit est partenaire. • Octroi de 1 aide financière de 20 000 \$ à la Voix des Premières Nations pour la création d'une plateforme Web diffusant de l'information destinée aux autochtones et aux allochtones. • Octroi de 2 aides financières (20 000 \$ et 14 500 \$) à l'Institut Tshakapesh pour la traduction et la diffusion de 2 films. 	En cours

Région 10 – Nord-du-Québec

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire	
<p>Organiser une rencontre annuelle pour les agents de développement culturel de toute la Jamésie dans le but de les informer des programmes et de répondre spécifiquement aux besoins liés au territoire.</p> <p>Action</p> <p>Tenue de 3 rencontres de la Table culturelle nordique qui regroupe les acteurs jamésiens du secteur de la culture dans le cadre de l'entente de développement culturel 2018-2020 de l'Administration régionale de la Baie-James.</p>	En cours
Priorité 2 : Soutenir le développement et la diversification économique	
<p>Accompagner le milieu culturel en matière de développement numérique en soutenant le travail d'un agent de développement culturel numérique sur le territoire.</p> <p>Action</p> <p>Ratification d'une entente avec l'Administration régionale de la Baie-James pour l'embauche d'un agent ou d'une agente de développement culturel en numérique.</p>	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3 : Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population	
<p>Conclure ou renouveler des ententes de développement culturel avec l'Association régionale Baie-James, les municipalités et les localités de la région.</p> <p>Action</p> <p>Prolongation d'une année des ententes de développement culturel conclues avec la localité de Valcanton et les villes de Chapais, de Lebel-sur-Quévillon, de Chibougamau et de Matagami pour épuiser les fonds disponibles avant le renouvellement des ententes pluriannuelles.</p>	En cours
<p>Poursuivre le travail amorcé avec Loisir sport Baie-James en matière de soutien à la concertation du milieu du loisir culturel, notamment par la mise en œuvre d'un plan régional.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement du plan d'action de l'organisme Loisir sport Baie-James soutenu par le Ministère dans le cadre d'une entente. • Aide financière accordée à Loisir sport Baie-James pour la réalisation de projets qui seront réalisés en 2020-2021 dans 5 municipalités de la Jamésie. 	En cours
Priorité 4 : Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens	
<p>Contribuer à renforcer les liens avec les communautés autochtones sur le territoire en encourageant le déploiement de projets interculturels (allochtones et autochtones) dans le cadre de programmes.</p> <p>Action</p> <p>La pandémie a fait en sorte que les communautés se sont isolées davantage par mesure de protection. Ce contexte n'était pas propice aux rapprochements interculturels. Des actions seront tentées au cours de la prochaine année.</p>	Non amorcée
<p>Offrir, au moins une fois par année, aux agents culturels cris de participer à des rencontres statutaires dans le but de les informer adéquatement sur les programmes du Ministère (rencontre en anglais).</p> <p>Action</p> <p>Aucune rencontre n'a été tenue en raison de la pandémie.</p>	Non amorcée

Région 11 – Gaspésie

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Dynamiser l'occupation et la vitalité du territoire en vue de renverser la tendance démographique de la région	
<p>Accompagner les municipalités, les MRC et la Nation micmaque dans l'élaboration, le renouvellement et la mise en œuvre de politiques culturelles et de plans d'action en culture.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de 7 villes et de 5 MRC pour le renouvellement de l'entente de développement culturel pour la période 2021-2023. • Aide financière accordée à 5 MRC et à 7 villes dans le cadre des ententes de développement culturel. • Ratification de nouvelles ententes de développement culturel avec les MRC d'Avignon et de Bonaventure pour la période 2021-2023. • Accompagnement des chargés de projet des MRC d'Avignon et de Bonaventure pour l'élaboration de leurs politiques culturelles. • Accompagnement de la MRC de Côte-de-Gaspé pour le renouvellement de sa politique culturelle. • Aide financière accordée pour une période de 3 ans pour l'embauche d'agents et d'agentes de développement culturel autochtone à Gesgapegiag et à Listuguj. • Accompagnement des communautés de Gesgapegiag et de Listuguj pour l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'action en culture et langue. 	En cours
<p>En collaboration avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie, mettre en place des outils de préservation et de mise en valeur des paysages à l'intention des citoyens, des MRC et des ministères et organismes (projet régional sur les paysages).</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ratification d'une entente régionale pour la préservation et la mise en valeur des paysages. • Participation à la conférence administrative régionale sur des enjeux d'aménagement en lien avec les paysages, le patrimoine bâti et l'archéologie. 	En cours
Priorité 2 : Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	
<p>Renforcer la collaboration avec les instances locales de développement social dans le but d'intégrer une dimension culturelle dans les plans de communauté.</p> <p>Action</p> <p>Cette action a été reportée en 2021-2022 en raison de la pandémie.</p>	Non amorcée
<p>Encourager et soutenir le développement de projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de 3 organismes pour la réalisation des projets culturels et l'adaptation aux consignes sanitaires. • Soutien des actions culturelles destinées aux personnes vulnérables et âgées dans le cadre des ententes de développement culturel pour la période 2017-2020. • Accompagnement de municipalités dans le réaménagement ou l'amélioration des bibliothèques publiques dans le cadre du programme Aide aux immobilisations. 	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 3 : Soutenir l'enseignement et la recherche en région	
<p>Déterminer et soutenir un projet de recherche culture-éducation dans la région en collaboration avec un partenaire du milieu de l'enseignement et de la recherche.</p> <p>Action</p> <p>L'action a été reportée en 2021-2022 en raison de la pandémie de COVID-19.</p>	En suspens
Priorité 4 : Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région	
<p>Soutenir les activités culturelles hors les murs et encourager les partenaires à diffuser la culture à l'extérieur des lieux habituels dans l'objectif de joindre de larges publics, notamment par la médiation et le loisir culturels.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière accordée à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, notamment pour l'embauche d'une conseillère en loisir culturel pour une période de 3 ans. • Aide financière accordée pour la réalisation d'un projet d'activités parascolaires en parcours éducatif dans un centre de formation aux adultes. • Aide financière accordée à 2 projets de diffusion numérique permettant aux organismes culturels de faire rayonner leur offre culturelle auprès d'un large public. • Accompagnement de municipalités et de MRC pour la réalisation d'activités extérieures dans le cadre des ententes de développement culturel 2017-2020. • Aide financière accordée aux institutions muséales Bioparc et Exploramer pour la réalisation d'un projet de diffusion en ligne de capsules de vulgarisation scientifique destinées aux jeunes dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien à la concertation et à l'innovation des institutions. 	En cours
<p>Collaborer à la mise sur pied d'une table régionale en patrimoine.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposition de créer une table régionale en patrimoine lors de la rencontre de consultation régionale en patrimoine et muséologie tenue par Culture Gaspésie. • Discussions avec des agents culturels et agentes culturelles du territoire pour sonder leur intérêt concernant la création de la table. 	Amorcée

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 7 : Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'Association touristique régionale de la Gaspésie.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière au fonctionnement accordée à 7 institutions muséales à caractère culturel et scientifique et accompagnement de ces institutions dans leurs projets de développement. • Aide financière accordée pour 1 projet de réalisation et de diffusion de capsules historiques dans le cadre de l'appel de projets Rayonnement numérique, pour augmenter le rayonnement et le potentiel d'attractivité d'une institution muséale. • Aide financière accordée dans le cadre des ententes de développement culturel 2017-2020 pour des projets de tourisme culturel ou d'amélioration de l'offre touristique portés par les MRC et les municipalités. • Accompagnement d'Exploramer et du Théâtre de la Petite Marée pour des projets d'immobilisation. 	<p>En cours</p>
<p>Participer au développement d'une offre en tourisme culturel en soutenant des projets tels que le circuit de mise en valeur du patrimoine religieux sacrés artisans.</p> <p>Action</p> <p>Soutien accordé au développement d'un prototype numérique pour la mise en valeur du travail réalisé par des artisans dans les églises du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie. La phase 1 du projet est complétée. Les intervenants régionaux sont accompagnés pour déterminer la faisabilité de poursuivre le projet.</p>	<p>En cours</p>

Région 11 – Îles-de-la-Madeleine

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Renverser la tendance démographique	
<p>Accompagner les partenaires et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la réalisation de projets culturels contribuant à l'attraction et à la rétention démographiques.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière accordée à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, dans le cadre de l'entente de développement culturel, pour la mise en œuvre de sa politique culturelle. • Ratification de la nouvelle entente de développement culturel pour 2021-2023 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. • Participation à la rencontre annuelle du Forum des partenaires Horizon 2025 et suivi du Projet de territoire Horizon 2025. 	En cours
Priorité 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	
<p>Soutenir la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans la mise en valeur et la gestion de ses paysages.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien aux actions de mise en valeur et de gestion du patrimoine paysager dans le cadre de l'entente de développement culturel 2017-2020. • Participation à des consultations au sujet de la création d'un parc régional. 	En cours
<p>Soutenir la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dans des projets de sensibilisation au patrimoine et de sauvegarde de celui-ci.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de projets de reconversion de lieux de culte excédentaires financés dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec. • Aide financière accordée pour la restauration du patrimoine immobilier privé et l'embauche d'un agent en développement en patrimoine immobilier dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier. • Participation aux rencontres de la conférence administrative régionale (aménagement) au sujet des paysages, du patrimoine bâti et de l'archéologie. 	En cours
<p>Amorcer, en collaboration avec la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le développement et l'implantation d'outils de planification archéologique dans le but de favoriser l'appropriation, la connaissance et la protection des sites archéologiques.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation de la Municipalité et de la Fédération des municipalités du Québec quant aux démarches d'archéologie préventive à réaliser dans le cadre de différents projets de stabilisation des berges, dont celles du site patrimonial classé de La Grave. • Rédaction d'avis à l'intention notamment du ministère des Transports et de Pêches et Océans Canada au sujet de l'approche d'archéologie préventive dans le cadre de divers projets. • Échanges avec le Musée de la mer et la Municipalité pour réfléchir à un projet visant la sensibilisation relative au pillage de sites archéologiques et d'épaves. 	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 5 : Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant	
<p>Soutenir les initiatives visant à bonifier et à rendre accessible l'offre culturelle à l'aide de projets en loisir culturel, d'activités dans les bibliothèques, etc.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière accordée dans le cadre de l'entente de développement culturel pour la réalisation d'activités de loisir culturel et la programmation d'activités en bibliothèque menées par la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. • Aide financière accordée dans le cadre de l'appel de projets Parcours éducatif pour la réalisation de 3 projets parascolaires de loisir culturel et de médiation culturelle dans les écoles et centres de la petite enfance des Îles-de-la-Madeleine. • Accompagnement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine en loisir culturel, notamment par l'intermédiaire du projet de développement, d'expérimentation et de formation en loisir culturel aux Îles-de-la-Madeleine (financé en 2019-2020 et réalisé en 2020-2021). • Soutien accordé à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour l'offre de services aux acteurs en loisir culturel de la région. • Aide financière accordée pour la réalisation d'activités de cirque social dans le cadre du financement de l'École de cirque des Îles. 	En cours
<p>Déterminer et soutenir des projets permettant de préserver et de mettre en valeur le patrimoine.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière accordée dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour de la restauration et l'embauche d'un agent en développement en patrimoine immobilier. • Aide financière accordée dans le cadre de l'appel de projets Rayonnement numérique, pour la réalisation d'un projet de mise en valeur du patrimoine maritime de l'est des Îles-de-la-Madeleine. • Aide financière accordée pour la réalisation de projets de préservation et de mise en valeur du patrimoine dans le cadre de l'entente de développement culturel 2017-2020 de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. 	En cours
<p>Accompagner le milieu dans la valorisation des composantes culturelles locales dans le but de renforcer la vitalité du territoire.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière au fonctionnement accordée à 2 institutions muséales et accompagnement pour la réalisation de leurs projets de développement. • Aide financière accordée à l'organisme Arrimage de la Corporation culturelle des Îles-de-la-Madeleine pour la réalisation de son mandat et de son plan d'action, et la consolidation de son financement pour une période de 3 ans. • Aide financière accordée pour la réalisation d'un projet de diffusion et de mise en valeur d'artistes et de créateurs madelinots dans le cadre de l'appel de projets Rayonnement numérique. • Accompagnement de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et ratification du renouvellement de son entente de développement culturel pour la période 2021-2023. • Soutien des 3 institutions muséales des Îles-de-la-Madeleine pour une mise en valeur innovante de leur collection, dans le cadre de l'Appel de projets pour le soutien à la concertation et à l'innovation des institutions muséales. • Accompagnement du Council for Anglophone Magdalen Islanders dans le cadre de sa démarche d'agrément à titre d'institution muséale. 	En cours

Région 12 – Chaudière-Appalaches

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional	
<p>Susciter la mise en place d’initiatives concertées entre plusieurs partenaires municipaux dans les ententes de développement culturel, notamment en organisant des rencontres d’échanges entre les agents culturels et en proposant l’intégration de projets communs dans ces ententes.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 5 rencontres avec les agents culturels des MRC et de la Ville de Lévis concernant un projet régional en culture financé dans le cadre des ententes de développement culturel. • Présence d’un projet régional culturel dans les 8 ententes de développement culturel. 	Réalisée
Priorité 7 : Mettre en valeur et donner accès à la culture	
<p>Favoriser l’intégration d’actions visant à améliorer l’offre de services de l’ensemble des territoires dans les ententes de développement culturel.</p> <p>Action</p> <p>Proposition de prévoir un montant de 40 000 \$ pour permettre aux MRC de la région de la Chaudière-Appalaches de favoriser le développement culturel dans les secteurs moins bien servis. Les MRC de Montmagny et de Bellechasse ont des objectifs de cette nature dans leurs plans d’action.</p>	Réalisée
Priorité 8 : Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d’appartenance à la région	
<p>Organiser une présentation s’adressant aux milieux municipaux sur la démarche d’aménagement culturel du territoire et les outils dont les municipalités disposent en matière de protection du patrimoine culturel.</p> <p>Action</p> <p>L’action a été reportée en raison de la pandémie.</p>	Non amorcée
<p>Susciter la mise en œuvre d’actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel à l’échelle régionale, notamment en organisant des rencontres d’information et d’échanges entre les agents de développement en patrimoine immobilier.</p> <p>Action</p> <p>L’action débutera en 2021-2022.</p>	Non amorcée

Région 13 – Laval

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine	
<p>Apporter son expertise dans ses champs de compétence au comité aménagement de la conférence administrative régionale de Laval pour contribuer à une planification intégrée de l'aménagement du territoire.</p> <p>Action</p> <p>Participation à des rencontres du comité sur l'aménagement de la conférence administrative régionale (22 septembre 2020, 11 décembre 2020 et 17 mars 2021).</p>	Réalisée
<p>Promouvoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à échelle humaine en diffusant le guide <i>Territoire hérité, habité, légué : l'aménagement culturel du territoire aux partenaires</i>.</p> <p>Action</p> <p>Diffusion en ligne du guide <i>Territoire hérité, habité, légué</i> en cours depuis 2018.</p>	En cours
Priorité 2 : Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes	
<p>Favoriser les projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux et au profit des personnes vulnérables ou marginalisées.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide financière accordée dans le cadre de l'entente de développement culturel pour réaliser l'activité La Cabane des poètes et ainsi favoriser un rapprochement interculturel des adolescents lors des ateliers théâtraux offerts dans les bibliothèques. L'activité est réalisée avec la collaboration de l'organisme Travailleur de rue de l'île de Laval. • Aide financière accordée pour 5 projets dans le cadre de l'appel de projets Culture et inclusion (Biographie à 4 mains, Une rencontre au théâtre, Toucher la musique, Mon histoire et Canevas exquis). 	En cours
<p>Organiser une activité permettant les échanges entre les acteurs des milieux scolaire et culturel et visant à améliorer l'offre culturelle pour les jeunes dans le parcours scolaire.</p> <p>Action</p> <p>L'action a été reportée en raison de la pandémie.</p>	En suspens
Priorité 4 : La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable	
<p>Collaborer, en partenariat avec la Ville de Laval et Culture Laval, à la documentation du milieu culturel et à l'évaluation de l'incidence de la culture sur le développement régional.</p> <p>Action</p> <p>Détermination d'indicateurs clés en culture réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Ville de Laval et l'organisme Culture Laval.</p>	En cours

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 5 : Un écosystème culturel professionnel, pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie	
<p>Participer à la concertation du milieu culturel en favorisant les collaborations et les maillages entre les divers intervenants.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de conférences sur les grandes tendances et innovations culturelles en partenariat avec l'organisme Culture Laval. • Aide financière au fonctionnement accordée à Culture Laval. 	En cours
<p>Accompagner le milieu culturel dans son virage numérique en offrant, en collaboration avec les agents de développement numérique, des outils et un accès à la communauté de pratique professionnelle nationale, ainsi qu'en faisant connaître les appels de projets en numérique du Ministère et de ses sociétés d'État.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied d'un Hub de création lavallois alliant le milieu culturel de l'enseignement et celui de la recherche dans le cadre de l'entente de développement culturel. • Organisation d'une tournée d'ateliers Wikipédia et d'un événement Wikithon dans les régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides. Ce projet vise le rayonnement et l'enrichissement du contenu culturel francophone dans l'encyclopédie numérique Wikipédia pour ces régions. Le projet a été développé en partenariat avec des agents et agentes de développement numérique et les conseils régionaux de la culture. 	En cours
Priorité 6 : Une culture qui rayonne au-delà des frontières de la région	
<p>Susciter des projets porteurs et innovants favorisant une plus grande adoption des technologies numériques par le milieu culturel, notamment au moyen de l'enveloppe régionale en numérique.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de divers projets favorisant l'adoption des technologies numériques par le milieu culturel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ projet de recherche-action pour la création d'une représentation scénique combinant des outils numériques et la danse, réalisé par le collectif de folklore urbain Zeugma; ▪ acquisition et mise à la disposition de matériel numérique pour le milieu culturel. • Aide financière accordée à Culture Laval pour la réalisation d'un projet qui favorise la découvrabilité des contenus culturels québécois sur le Web. Ce projet est réalisé en partenariat avec 9 conseils régionaux de la culture et une vingtaine de contributeurs. 	En cours
<p>Par l'intermédiaire de l'entente de développement culturel, encourager les projets de portée nationale ou internationale.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée au Théâtre tombé du ciel pour la réalisation de la pièce de théâtre intitulée <i>Laboratoire de Sam</i>.</p>	Réalisée

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 7 : Le développement stratégique des infrastructures culturelles sur le territoire	
<p>Accompagner les organismes et les partenaires admissibles aux programmes d'aide financière du Ministère dans le développement de projets d'infrastructures majeurs structurants et innovants.</p> <p>Action</p> <p>Accompagnement de la Ville de Laval pour la réalisation du projet Espace Montmorency qui inclut une bibliothèque centrale et un centre de création artistique.</p>	En cours

Région 14 – Lanaudière

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique	
<p>Accompagner le milieu culturel dans son virage numérique en offrant, en collaboration avec les agents de développement numérique, des outils et un accès à la communauté de pratique professionnelle nationale, ainsi qu'en faisant connaître les appels de projets en numérique du Ministère et de ses sociétés d'État.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée au Camp musical Père Lyndsay, à Culture Lanaudière, à la Société de développement culturel de Terrebonne et au Musée d'art de Joliette pour la réalisation de 4 projets.</p>	En cours
<p>Susciter des projets porteurs et innovants favorisant une plus grande adoption des technologies numériques par le milieu culturel, notamment à l'aide de l'enveloppe régionale en numérique.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une tournée d'ateliers Wikipédia et d'un événement Wikithon dans les régions de Laval, de Lanaudière et des Laurentides dans le but de documenter du contenu culturel québécois dans l'encyclopédie numérique Wikipédia. • Aide financière accordée pour la réalisation d'un projet de transformation numérique du réseau des bibliothèques de Terrebonne et d'un projet mise en valeur numérique du domaine seigneurial de Mascouche. L'aide financière provient des ententes de développement culturel des municipalités de Terrebonne et de Mascouche. 	En cours
Priorité 8 : Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative	
<p>Organiser une activité permettant les échanges entre les acteurs des milieux scolaire et culturel et visant à améliorer l'offre culturelle pour les jeunes dans le parcours scolaire.</p> <p>Action</p> <p>L'action a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19.</p>	Non amorcée

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 10 : Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des milieux et financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ MRC de L'Assomption : développement d'un projet de médiation culturelle à caractère historique pour le 350^e anniversaire de Repentigny en 2020; ▪ MRC D'Autray : poursuite du développement de l'application mobile Histoires et territoire d'autréens; ▪ MRC de Montcalm : <ul style="list-style-type: none"> ♦ mise en valeur, réalisation et diffusion des contenus en lien avec la thématique de la Nouvelle-Acadie; ♦ réalisation de 3 fresques sur bâtiments agricoles et de 3 sculptures monumentales mettant en valeur le patrimoine agricole et culturel local; ♦ information des citoyens au sujet des activités culturelles de la région; ▪ Ville de Joliette : réalisation d'un inventaire des œuvres (sonores, visuelles, etc.) traitant de Joliette et diffusion de l'information dans le cadre d'une exposition virtuelle; ▪ Ville de Repentigny : <ul style="list-style-type: none"> ♦ réalisation d'une murale commanditée pour l'Espace culturel; ♦ activités d'animation à l'Espace culturel pour intéresser les citoyens aux arts et à la culture; ♦ développement d'outils technologiques et numériques pour valoriser le patrimoine et l'histoire de Repentigny; ▪ Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez : financement d'une étude en vue de créer une route touristique culturelle sur le thème du patrimoine immatériel; ▪ Municipalité de Sainte-Émilie-de-l'Énergie : mise à niveau d'un circuit patrimonial existant et création d'un guide du promeneur ainsi que d'un circuit patrimonial pour enfants; ▪ Ville de Mascouche : réalisation d'un projet de mise en valeur numérique du domaine seigneurial de Mascouche; ▪ Ville de Terrebonne : réalisation de 5 capsules vidéo <i>Artiste... une histoire de vie</i> et de 5 capsules vidéo <i>Auteur... une histoire de vie</i>. • Aide financière accordée à Culture Lanaudière à titre de conseil régional de la culture. • Accompagnement de la Municipalité de Saint-Côme dans la préparation d'une demande de financement pour effectuer une étude de faisabilité au sujet de la création d'une route touristique culturelle dont la thématique est le patrimoine immatériel. La demande est effectuée dans le cadre de l'appel de projets pour le programme Connaissance du patrimoine immatériel et innovation. 	<p>En cours</p>

Région 15 – Laurentides

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2 : Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté des citoyens	
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation des composantes culturelles locales ou régionales dans le but de développer un sentiment d'appartenance chez la population et de contribuer à la fierté régionale.</p> <p>Action</p> <p>Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC d'Argenteuil : réalisation de 6 actions de conservation, de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et de 1 activité favorisant la valorisation de l'engagement des jeunes comme acteurs culturels; • MRC des Pays-d'en-Haut : réalisation de 2 projets de mise en valeur des arts et de la culture des Pays-d'en-Haut; • Ville de Sainte-Adèle : réalisation de 1 activité de mise en valeur de l'histoire de la ville pour son 165^e anniversaire et de 1 activité de médiation culturelle en art public; • Ville de Saint-Sauveur : réalisation de 1 projet de valorisation des créateurs locaux en partenariat avec le milieu privé; • Ville de Mont-Tremblant : programmation d'activités culturelles dans le cadre du projet Anime ta bulle; • MRC d'Antoine-Labelle : réalisation de 1 projet d'intégration d'arts multidisciplinaires dans la nature ou les lieux de diffusion non conventionnels et de 3 actions favorisant le développement d'une représentation du territoire suscitant un sentiment d'unité et de fierté; • Ville de Lorraine : organisation d'événements culturels pour la commémoration du 60^e anniversaire de la municipalité et réalisation de 1 projet de mise en valeur de la maison Garth; • Ville de Saint-Eustache : <ul style="list-style-type: none"> ▪ réalisation de 10 projets permettant de documenter et de diffuser l'histoire de Saint-Eustache; ▪ 1 projet de mise en valeur du vieux Saint-Eustache; • Ville de Boisbriand : organisation de 4 ateliers de médiation culturelle et mise en place de 2 projets pour donner accès aux livres à l'extérieur des murs de la bibliothèque; • Ville de Saint-Jérôme : réalisation d'activités de diffusion pour faire connaître des artistes émergents âgés de 18 à 35 ans. 	<p>En cours</p>

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
<p>Accompagner les milieux dans la valorisation et la promotion de l'offre culturelle propre au territoire dans le but de bonifier l'offre touristique régionale, en collaborant entre autres avec l'association touristique régionale.</p> <p>Action</p> <p>Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • MRC d'Argenteuil : réalisation de 2 projets en métiers d'arts et en arts visuels et de 2 projets de connaissance et de mise en valeur du patrimoine maritime; • MRC des Pays-d'en-Haut : création de 1 application numérique pour le circuit patrimonial de la MRC; • Ville de Saint-Sauveur : réalisation de 1 projet de mise en valeur du patrimoine culturel de la ville. 	En cours
<p>Soutenir la connaissance et la pratique du loisir culturel à l'aide de la Mesure d'accompagnement et de soutien aux unités régionales de loisir et de sport en matière de loisir culturel.</p> <p>Action</p> <p>Réalisation de projets encourageant la pratique du loisir culturel dans le cadre de la mesure d'accompagnement et de soutien aux unités régionales de loisir et de sport, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la modélisation pour insuffler le plaisir de lire dès le plus jeune âge; • la collaboration pour la promotion et le positionnement du loisir culturel. 	En cours
<p>Priorité 4 : Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale</p>	
<p>Apporter son expertise dans ses champs de compétence au comité d'aménagement de la conférence administrative régionale des Laurentides, qui se tient quatre fois par année, pour contribuer à une planification intégrée de l'aménagement du territoire.</p> <p>Action</p> <p>Participation aux 3 rencontres du comité en aménagement de la conférence administrative régionale, tenues les 11 septembre 2020, 19 novembre 2020 et 18 février 2021.</p>	Réalisée
<p>Promouvoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement de milieux de vie durables et dynamiques en diffusant le guide <i>Territoire hérité, habité, légué : l'aménagement culturel du territoire</i> à nos partenaires.</p> <p>Action</p> <p>Diffusion en continu du guide <i>Territoire hérité, habité, légué</i> mis en ligne au printemps 2018.</p>	En cours
<p>Promouvoir l'importance de la culture et l'apport des artistes à l'économie lanauchoise.</p> <p>Actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement de projets dans le cadre des ententes de développement culturel : <ul style="list-style-type: none"> ▪ MRC de Montcalm : réalisation de 3 projets pour faciliter et favoriser l'accès à la culture pour les familles et les jeunes; ▪ Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez : ateliers de médiation culturelle offerts à la communauté et à des élèves du primaire; ▪ Ville de Repentigny : activité de découverte de 5 artistes offerte aux Repentignois et Repentignaises dans le cadre de L'art porte-à-porte. • Aide financière au fonctionnement de 4 médias communautaires. 	En cours

Région 16 – Montérégie

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 2 : Développer une identité rassembleuse par la culture	
<p>Favoriser la concertation entre les partenaires de la région (ministères et organismes) pour stimuler le développement de projets de citoyenneté culturelle des jeunes.</p> <p>Action</p> <p>Aucune action en 2020-2021.</p>	En suspens
<p>Accompagner les acteurs concernés dans la mise en place d'un circuit muséal pour bonifier et dynamiser l'offre culturelle en tirant profit des réseaux existants ou qui seront développés.</p> <p>Action</p> <p>Aucune action en 2020-2021.</p>	Non amorcée
<p>Accompagner et soutenir les communautés dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel de la région.</p> <p>Action</p> <p>Signature de 3 ententes en 2020-2021 avec les MRC de La Vallée-du-Richelieu et des Jardins-de-Napierville ainsi que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.</p>	En cours
Priorité 5 : Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie	
<p>Concevoir une approche d'aménagement culturel du territoire favorable au développement d'un sentiment d'appartenance dans la population et contribuant à l'attractivité des milieux.</p> <p>Action</p> <p>Aucune action en 2020-2021.</p>	En suspens
Priorité 7 : Promouvoir et développer le tourisme	
<p>Favoriser la concertation entre les partenaires dans le but d'offrir un soutien aux milieux pour établir, bonifier, promouvoir et valoriser l'offre culturelle propre au territoire, en participant notamment à l'amélioration de routes vertes et bleues.</p> <p>Action</p> <p>L'action a été reportée en 2021-2022 en raison de la pandémie de COVID-19.</p>	En suspens

Région 17 – Centre-du-Québec

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 1 : Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales	
<p>Soutenir financièrement la coordination de la formation continue en culture destinée aux travailleurs culturels et aux artistes professionnels.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à Culture Centre-du-Québec pour la coordination de la formation continue.</p>	Réalisée
Priorité 3 : Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication	
<p>Soutenir financièrement l'action d'un agent de développement numérique régional à Culture Centre-du-Québec pour accompagner les acteurs du secteur de la culture en ce qui a trait à l'adaptation et à la transmission des nouvelles pratiques numériques.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à Culture Centre-du-Québec pour le déploiement d'un agent de développement numérique.</p>	Réalisée
<p>Soutenir financièrement au moins un projet dans le cadre de l'appel régional de projets en numérique dans le but de permettre au milieu d'expérimenter de nouvelles approches de diffusion du contenu culturel.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière accordée à Culture Centre-du-Québec, à la bibliothèque municipale de Plessisville et à la radio communautaire Nicolet-Yamaska-Bécancour dans le cadre de l'appel de projets Soutien au rayonnement numérique.</p>	Amorcée

ACTION	ÉTAT DE RÉALISATION
Priorité 5 : Assurer des services de proximité	
<p>Accompagner et soutenir financièrement l'organisme Loisir Sport Centre-du-Québec dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des services de garde des écoles primaires et des résidences pour aînés dans les cinq MRC.</p> <p>Action</p> <p>L'offre d'animation a été déployée au cours de l'hiver 2021 dans les résidences pour aînés et les services de garde des écoles primaires de la région.</p>	Amorcée
<p>Renouveler les ententes de développement culturel avec les MRC et la Nation abénakise sur l'ensemble du territoire dans le but de contribuer à la vitalité culturelle des milieux visés.</p> <p>Action</p> <p>L'ensemble du territoire et la Nation abénakise bénéficient d'une entente de développement culturel.</p>	Réalisée
<p>Soutenir financièrement au moins sept médias communautaires dans le but de contribuer au maintien de leur existence et, par le fait même, de permettre à la population d'avoir accès à de l'information locale et régionale.</p> <p>Action</p> <p>Aide financière au fonctionnement de 4 médias écrits, de 2 stations de télévision et de 1 station de radio.</p>	Réalisée
Priorité 6 : Développer la notoriété de la région	
<p>Accompagner les cinq MRC, les villes de Nicolet, de Victoriaville et de Drummondville ainsi que les communautés d'Odanak et de Wôlinak dans la réalisation d'un projet de diffusion régionale visant à mettre en valeur des artistes de chacune des MRC et de la Nation abénakise.</p> <p>Action</p> <p>Préparation d'un projet d'exposition d'artistes en arts visuels du Centre-du-Québec pour l'été 2021.</p>	En cours

